

**STATION D'ÉPURATION
SEINE AVAL**

PREMIÈRE RÉUNION DE SYNTHÈSE

MARDI 4 DÉCEMBRE 2007

Herblay

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT

M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, MME ODILE PEIXOTO

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

M. GÉRARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL

INTERVENANTS :

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public.

M. PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC : Je vous rappelle très rapidement, pour ceux qui n'étaient pas présents aux autres réunions, que c'est la Commission Nationale du Débat Public qui organise ce débat. C'est une autorité administrative indépendante, chargée en France de veiller à la participation du public sur l'élaboration des grands projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire. C'est pourquoi la Commission est indépendante et neutre, elle ne donne pas son avis, elle organise en toute équité et de façon équitable ce débat. C'est le maître d'ouvrage qui est là, le SIAAP, qui propose son projet.

Quant au déroulement des moyens de participation, nous avons fait une réunion de lancement, cinq auditions publiques en octobre pour écouter les besoins et les attentes, cinq réunions thématiques en novembre pour explorer les possibles et, maintenant, le maître d'ouvrage va concrètement vous présenter les projets, comment cela va se réorganiser sur le territoire directement de Seine aval, le réaménagement de la plaine d'Achères et en troisième réunion de synthèse les impacts financiers et la gouvernance, qui est importante au niveau des chemins d'assainissement, du SIAAP lui-même ou même du suivi du projet. Nous terminerons avec une réunion de clôture le 19 décembre où nous demanderons aux gens quels sont les trois principaux enseignements qu'ils tirent du débat.

Deux mois après la fin du débat, la CPDP fait un compte-rendu exhaustif sans donner son avis de ce qui s'est dit, de ce qu'on peut retirer, des enseignements principaux de ces débats et des questions qui restent encore ouvertes. Le président de la CNDP en fait un bilan et le maître d'ouvrage, trois mois plus tard, doit publier sa décision sur les principes et les conditions de poursuite du projet ; sachant qu'au cours du débat nous avons entendu que le SIAAP ne finirait complètement son projet que fin 2008 car, tout au long de l'année, il a encore des études complémentaires à effectuer.

Par rapport aux réunions, trois grands thèmes sont ressortis :

- la gouvernance et les financements dont nous parlerons le 13 décembre,
- le principe de déconcentration,
- la question des nuisances et des impacts.

Sur le principe de la déconcentration du système francilien, la controverse, à notre sens, d'après ce que la commission a entendu dans les différentes expressions, la même question se pose : faut-il refondre Seine aval, 1 à 1,5 million de m³ par jour par temps sec, ou continuer à déconcentrer ?

Il y a toujours une demande très forte. Globalement, selon les arguments exprimés, il semble d'après l'Agence de l'eau et de l'Etat que la décision de la capacité du volume a été décidée en 1997 avec le fameux scénario C ; même l'étude de réactualisation est restée sur ce volume. Le SIAAP, au cours du débat, s'est un peu ouvert en disant qu'il mettrait en œuvre

les décisions politiques, que s'il fallait traiter tant, il traiterait tant, que c'est aux politiques de décider. Quant aux acteurs du territoire, ils demandent de descendre en dessous de 1,5 million de m³, de déconcentrer encore plus, ailleurs, à Grésillons, à Clichy ou sur d'autres sites. C'est pourquoi nous avons besoin pour la fin de ce débat d'avoir un peu une clarification afin de faire un compte-rendu et d'en tirer des enseignements complets.

Pour les acteurs du territoire, il faudrait demander, pour que le SIAAP puisse vous convaincre qu'il faut 1,5 million de m³ ou moins, quels types d'études complémentaires faudrait-il faire ?

Pour le maître d'ouvrage, cela sera une partie de la discussion de ce soir, c'est 70%, 30% ? Actuellement, on peut traiter 1,5 million de m³ par jour avec pratiquement les bâtiments existants, mais il est nécessaire d'avoir une clarification à ce niveau. On ne peut pas faire seulement cela et laisser du temps pour faire des études complémentaires, pour trouver autre chose ou une autre localisation pour traiter cette capacité supplémentaire. Des questions concrètes restent encore sans réponse ainsi que les avantages et les inconvénients des différents systèmes.

Pour ce qui est de la refonte de Seine aval, on beaucoup parlé d'impacts, de nuisances et pas encore trop de l'organisation possible, le SIAAP va présenter ce soir concrètement cette réorganisation. Il ressort des auditions que le principe de refonte semble approuvé par tout le monde car c'est une ancienne usine et qu'il semble que ce soit la seule solution pour arriver à quelque chose de fiable mais pas le volume à traiter.

Le zéro nuisance est jugé très ambitieux et par beaucoup peu compatible avec le gigantisme de Seine aval. On a beaucoup parlé du gigantisme de Seine aval. Sur la question des odeurs, les engagements actuels soulèvent des réserves à cause des promesses qui ont été faites de nombreuses fois vis-à-vis des riverains comme quoi les nuisances olfactives allaient disparaître. La question des bruits émergents, notamment nocturnes est posée, il faudra apporter une solution.

Sur les questions par rapport à la santé, une étude est souhaitée dans le processus d'élaboration. Elle sera à définir, il ne s'agit pas d'une étude épidémiologique mais plutôt sur les risques sanitaires. La conception d'ouvrage confiné devra tenir compte des salariés en interne et faire plus ou un peu mieux qu'à Colombes avec l'expérience.

La question des boues reste assez ouverte, on a entendu lors des différentes réunions que les usages agricoles ne paraissaient pas garantis de façon très durable car il y a beaucoup de questions par rapport à l'impact sanitaire, etc., et même comment les agriculteurs veulent accepter cette valorisation des boues.

Autre chose que nous avons entendu très fortement, l'incinération sur place est refusée par tout le monde, donc plus de question par rapport à cela.

En fin de compte, peu de questions sur les risques industriels, notamment la boue de biogaz et le classement SEVESO de la station puisque cela reste dans le périmètre de la station.

Les questions pour la suite du débat :

- quels sont les engagements précis du SIAAP, comment peut-il encore convaincre et vous assurer sur ses engagements ?

- quelles sont les alternatives durables à la valorisation agricole des boues qui ne semble pas une filière complètement durable ?

Les objectifs des réunions de synthèse, c'est d'aller jusqu'au bout :

- clarifier les points de convergence et de divergence sur cette refonte de la station elle-même et de la plaine,
- définir les questions à trancher et approfondir les phases ultérieures, forcément il y aura d'autres études et des phases à compléter : qui va y participer et nous reviendrons aux questions de gouvernance ?
- processus de concertation sur l'égide de la CNDP.

Ce soir, nous aborderons assez peu le réaménagement de la plaine que l'on a plutôt réservé pour la réunion de Conflans-Sainte-Honorine qui a peut-être une vision plus large ; ici, nous nous consacrerons plutôt sur la réorganisation du site lui-même.

Nous n'aborderons pas non plus les questions de gouvernance de façon approfondie car il y a une réunion spécifique comme sur les questions financières le 13 décembre.

Voilà globalement, par rapport à ce que nous avons retenu, où nous en sommes du processus. Avez-vous des choses à rajouter ou est-ce que cela correspond à ce que vous avez entendu ? (*Aucune*)

La démarche n'est pas encore finie, nous avons jusqu'au 19 décembre.

Le SIAAP va vous présenter les trois projets et sa vision ; ensuite, il y aura les questions de la salle. Après, il y aura deux parties :

- la réorganisation du site Seine aval, la réutilisation des bâtiments existants, quels nouveaux bâtiments pour quels besoins ?
- le phasage et le déroulement du chantier qui sont importants.

Monsieur le Maire, je m'excuse, j'aurais dû vous donner la parole tout de suite pour un mot d'accueil mais, dans mon enthousiasme, j'ai tout de suite commencé. Je vous laisse la parole.

M. PATRICK BARBE, MAIRE D'HERBLAY : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, bonne soirée à vous, merci à tous de prendre de votre temps pour vous occuper des problèmes de nos communes, de nos villes en tant que riverains, associations. Cette usine de Seine aval est un élément important de notre paysage, de notre vie quotidienne, des soucis que cela peut nous causer aux uns et aux autres sur différents points.

Le premier point qui nous concerne est celui des nuisances que représente cette installation aujourd'hui alors que nous ne nions absolument pas son utilité bien entendu puisque nous produisons tous dans la journée, chacun dans notre maison, des eaux usées. Je suis intervenu déjà à plusieurs reprises dans différentes réunions, je ne vais pas recommencer ce soir. Ce qui me paraît fondamental, c'est que j'ai besoin de croire ce que me raconte le SIAAP ; pour l'instant, je suis extrêmement dubitatif !

« Demain on rase gratis, demain on saura traiter 1,5 million de m³ sans odeur, sans bruit, avec un paysage magnifique, avec des conditions pour le personnel idylliques ». Je veux bien le croire mais je demande comment nous allons nous y prendre les uns et les autres, particuliers, associations, politiques, qui gérons la commune, pour que le SIAAP tienne ses promesses ? Comment allons-nous contrôler ? C'est un grand sujet de la réunion sur la gouvernance, comment allons-nous travailler avec le SIAAP pour assurer le contrôle de toutes ces opérations ?

Je vais arrêter là mes propos car je répète ce que j'ai déjà dit et ce que de nombreux intervenants ont déjà évoqué plusieurs fois. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir en quoi consiste ce réaménagement de l'usine de Seine aval, c'est le sujet de ce soir. En quoi aurons-nous une usine plus compacte, moins polluante avec moins de nuisances pour les riverains et qui continue à traiter un volume suffisant ? Cependant, si on pouvait baisser ce niveau de 1,5 million de m³, nous serions tous satisfaits.

Intuitivement, tous dans la salle, nous pensons que 1,5 million de m³, c'est beaucoup trop mais, ceci dit, si on ne les traite pas à Herblay, où va-t-on les traiter ? Si on supprimait Seine aval, il faudrait construire 5 ou 6 usines de taille équivalente à Colombes. Ce sont des problèmes complexes dont nous débattons dans une réunion suivante, ce soir ce qui m'intéresse c'est ce qu'est le projet de Seine aval.

En tous les cas, je suis très satisfait de la qualité des débats, comme toujours je pense que les comptes-rendus et la documentation sont de très grande qualité. Le site animé par la Commission est tout à fait riche et on peut consulter absolument tous les documents. Je trouve qu'un travail très important est effectué, si les citoyens veulent prendre la peine de s'informer, ils ont toutes les informations nécessaires. A la fin de l'enquête de la Commission, 18 réunions auront été tenues, c'est un bel effort pour aller au-devant des citoyens que nous sommes. Merci à tous et bonne soirée.

(Applaudissements)

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose maintenant d'écouter le SIAAP, maître d'ouvrage, pour présenter cette réorganisation.

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAAP : Mesdames et Messieurs les élus bonsoir, chers riverains bonsoir, nous sommes enchantés de revenir vous voir en cette phase importante maintenant qui concerne la vision du SIAAP.

Le Président OUZOULIAS concluait la préface du dossier du maître d'ouvrage par cette phrase : « Transparence et dialogue seront les deux maîtres-mots de la période qui s'ouvre », on était à l'époque au début de ce débat. Au terme de ce débat, il en reste trois après celui de ce soir, je crois que le SIAAP s'est efforcé de répondre humblement à cet objectif, en tout cas, il s'est efforcé de répondre avec la plus grande franchise à toutes les questions posées lors des débats mais aussi sur le blog.

Nous allons ce soir vous présenter notre vision de l'usine Seine aval, cette usine que nous nous proposons de refondre et de reconstruire dans les dix ans qui viennent. Cette vision s'appuie bien naturellement sur les trois études de définition, études qui vous sont présentées à l'entrée de cette salle ainsi que sur la plaquette que vous avez normalement tous pu obtenir ou consulter sur le site, cette plaquette verte.

Ces études et ces projets correspondent à notre attente en matière de requalification de la plaine d'Achères, d'ouverture et de reconquête de la Seine et aussi de développement durable.

Je propose, Monsieur le Président MARZOLF, de ne pas entrer dans le détail de ces études de définition et de laisser le soin aux groupements ici présents, je les ai vus, de vous présenter, chacun leur tour, à la population les grands traits de leur projet.

S'agissant des différents process projetés, il est encore trop tôt pour conclure, le SIAAP et ses partenaires, Agence de l'Eau, DIREN, Région Ile-de-France entre autres, ont besoin encore de quelques mois ; les premières conclusions devront sortir à peu près à la moitié de l'année 2008.

Notre vision s'appuie sur les enseignements que nous avons tirés des premiers débats. Tout d'abord, nous avons remarqué qu'il existe un décalage important entre l'application des directives européennes et l'appropriation de ces règlements par les usagers. Un vrai travail de pédagogie est donc à lancer et j'espère que le débat public qui va s'ouvrir, dès l'année prochaine, dans le cadre de l'instruction des SDAGE (Schémas Directeurs de l'Aménagement et Gestion des Eaux), véritables documents opposables en droit sur la gestion des eaux, qui sera lancé publiquement par le gouvernement français dès le mois de mars ou avril 2008, permettra d'éclairer la question.

Concernant la déconcentration maintes fois évoquée, longtemps débattue, le SIAAP continue la déconcentration, j'en ai pour preuve le marché de doublement ou triplement de l'usine des Grésillons pour porter sa capacité à 300.000 m³ par jour, pour un montant d'environ 300 millions d'euros que notre institution va investir dès le début de l'année 2008.

Faut-il relancer le débat ? Faut-il relancer un débat sur 1 million de m³ par jour ? Je voudrais à ce stade vous confirmer que le choix du SIAAP est un choix autour de 1,5 million de m³/jour pour une raison assez simple, c'est qu'aujourd'hui le SIAAP est tenu de respecter des directives européennes transcrites en droit français dans le cadre de la DERU et de la DCE. En tant que collectivité territoriale, le SIAAP ne peut pas ne pas répondre à ses obligations, donc le 1,5 million de m³ fait partie de l'objectif de la refonte d'Achères.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de piste d'ouverture, là aussi le SIAAP sera à vos côtés un partenaire important pour trouver des solutions en Ile-de-France. Cela sera difficile, cela prendra du temps, mais vous avez en Ile-de-France des zones d'urbanisation extrêmement importantes en cours de création qui vont se développer, je pense à l'OIN sur Saclay, on parle de 80.000 à 100.000 logements, il est de notre action à tous de faire en sorte que ces zones d'urbanisation à la périphérie ou sur la zone SIAAP puissent ne pas transmettre les eaux sur l'usine Seine aval mais, au contraire, puissent être le lieu de développement d'usines spécifiques.

La problématique des nuisances, Monsieur le Maire, pour être très franc, nous connaissons les nuisances parce que nous les mesurons, en tout cas l'odeur et le bruit au travers de l'Observatoire de Fromainville. Il était important pour nous de vous entendre parce qu'entre les mesures et le ressenti de la population, même si nos collègues dans l'usine sont plus près de vous et des riverains, c'est la première préoccupation du SIAAP aujourd'hui et pour demain. C'est vraiment le cœur de notre action avec le respect des directives sur la qualité de l'eau, c'est là où nous mettrons tous nos efforts dès maintenant. Enfin, il y a la question de la gouvernance quelquefois évoquée mais j'y reviendrai plus avant.

A la lumière de cet ensemble important d'informations, vous avez noté la documentation au niveau du site de la CPDP, nous avons bâti un concept d'usine se composant de plusieurs unités de dépollution réparties sur une zone de moins de 200 ha. Nous sommes donc partis de cette usine Seine aval de 900 ha, au début du débat public, pour arriver aujourd'hui à une zone opérationnelle de 200 ha. L'ensemble sera construit au cœur d'une nouvelle zone forestière dans le prolongement de la forêt de Saint-Germain ; cela nous semble extrêmement important.

Mes collaborateurs, Michel GOUSAILLES, Gérard MARY, vont maintenant vous présenter cette nouvelle vision, cette nouvelle usine, cette usine du futur. Elle n'est pas idyllique, le SIAAP ne rase pas gratis car cette usine va coûter près d'1 Milliard d'euros, peut-être un peu plus ou un peu moins, nous verrons en fonction des appels d'offres et des études. C'est un enjeu très important pour le SIAAP.

Vous ne le savez peut-être pas, mais au niveau de la Seine sur l'ensemble du bassin, l'Agence de l'eau Seine Normandie a chiffré à quelques 19 milliards d'euros l'investissement nécessaire pour être en conformité avec la Directive cadre sur l'eau. 19 milliards d'euros : c'est une somme colossale qui dépasse très largement les capacités de financement des communes et des usagers. Ce débat s'est instauré au niveau du SDAGE, il va se poursuivre dans le cadre de l'année 2008 ; on parle d'un investissement de 8 à 9 milliards d'euros jusqu'en 2015. Vous voyez que le milliard sur Seine aval est parfaitement intégré dans l'ensemble des investissements à réaliser.

J'attire aussi votre attention sur le fait que ce débat doit se poursuivre. Un certain nombre de points importants ne sont pas encore réglés, au-delà de la question de la déconcentration, des sujets très importants au niveau local méritent une attention et un prolongement des avis des uns et des autres. Je pense notamment à la question de la circulation, de l'accès à l'usine mais aussi des voies de circulation entre Maisons-Laffitte, on a vu qu'il y a des oppositions à l'ouverture de la porte de Fromainville, et jusqu'à Conflans. D'autres questions se posent sur l'extension du port fluvial, sur les boues, je compte sur le débat de ce soir pour avancer.

M. MICHEL GOUSAILLES, SIAAP, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT : Je voudrais dire un mot, ce mot est « propre », c'est ce qui est ressorti de l'ensemble des débats, une Seine propre bien sûr mais aussi une usine propre et un environnement propre. Il est très important de garder cette image à notre esprit pour essayer de visualiser ce que pourrait être demain l'usine Seine aval après sa refonte.

Une Seine propre, vous le savez, nous l'avons déjà dit, c'est protéger les écosystèmes aquatiques, c'est répondre aux normes de la Directive cadre européenne, le fameux bon état écologique de la masse d'eau ; ceci par temps sec bien sûr.

(Passage de diapos)

Voilà une photo qui est prise au barrage de Poses, c'est le premier barrage sur la Seine avant la mer. Depuis le 22 octobre, nous avons compté une vingtaine de saumons qui sont remontés, qui ont franchi l'échelle à poisson. Ce qui veut dire déjà que les saumons ont trouvé une bonne qualité d'eau.

A Paris ou à Herblay, la qualité de l'eau n'est pas encore tout à fait assez bonne pour permettre aux saumons d'y vivre mais là-bas, c'est déjà le cas, grâce à la nitrification qui a été mise en service.

Ceci par temps sec. Faire remonter les saumons dans la Seine, c'est bien, si c'est pour les tuer systématiquement chaque fois qu'il y a un orage, c'est nettement moins bien. Le temps de pluie, c'est aussi une préoccupation, et il est clair que lorsqu'on dit 1,5 million de m³ par jour, c'est la moyenne globale de l'année ; 1,3 million par temps sec et plus par temps de pluie en fonction de la pluviométrie. Je le rappelle, le débit de référence qui nous est imposé pour tenir les qualités d'eau étant fixé à 2,3 millions de m³ par jour.

Cette refonte, au-delà du respect des règles existantes aujourd'hui, se doit de ménager l'avenir, c'est-à-dire de prendre en considération ce que l'on appelle les polluants émergents. Les polluants émergents émergent en fait dans notre tête, dans nos connaissances depuis longtemps, mais on ne savait pas les mesurer. Maintenant, on commence à savoir le faire, à savoir les analyser, à estimer l'impact sur le milieu naturel, éventuellement sur la faune, sur la santé publique. L'usine que l'on conçoit aura déjà un effet relativement intéressant sur les fameux polluants émergents mais on aurait souhaité réserver au cœur de cette usine la capacité d'installer plus tard, quand les normes l'exigeront, de nouveaux éléments de traitement qui permettront de régler le problème de ces polluants émergents.

Une Seine vivante, on sait maintenant que les poissons remontent. D'ailleurs, il y a un scoop aujourd'hui, on avait l'habitude de vous dire qu'il y avait 29 espèces de poissons qui vivaient en région parisienne dans la Seine et la Marne, à partir d'aujourd'hui, il y a 31 espèces. Ces poissons ne sont pas venus aujourd'hui mais nous en avons compté 2 de plus, un gros gardon, l'ide mélanote, et la carpe argentée, un poisson asiatique utilisé en pisciculture, il a dû se sauver de quelque part mais en tout cas il est dans la Marne aujourd'hui.

Au-delà des poissons, l'aménagement des berges, la création de zones humides, la diversification des espaces urbains, tout cela pour préserver la biodiversité. Il est clair que le martin-pêcheur est sûrement intéressé par les zones de frayères pour venir casser la croûte. On sait que la zone d'Achères est une zone riche en biodiversité et on souhaite la maintenir et l'étendre encore.

Une usine propre dans son fonctionnement axé sur la logique de développement durable avec un impact écologique minimal, cela veut dire que dans les trois projets, tout le monde nous propose des moyens de traitement très efficaces qui permettront de respecter les normes, nous n'avons aucun doute là-dessus. Comment choisir entre 3 projets ? Ce qui fera la différence, c'est la notion d'impact écologique minimal. C'est quoi l'impact écologique minimal ? C'est essayer de regarder et d'arriver à calculer et à optimiser des consommations d'énergie et les consommations de réactifs parce que l'énergie des réactifs a des impacts vis-à-vis de la planète.

Sur cette diapo, vous avez une excavatrice qui permet d'extraire la matière première, un minéral quelconque, une usine qui fabrique un produit chimique, un camion qui le transporte et le réseau électrique qui nous apporte l'énergie. On est capable, grâce aux études qui nous sont fournies, d'étudier pour chacun des procédés l'émission des gaz à effet de serre. Vous vous demandez comment on ajoute des kilos de produit chimique avec des kilowatts/heure électriques, on n'additionne pas des choux et des carottes mais on transforme tout en navets et les navets, c'est ce gaz à effet de serre, c'est l'équivalent gaz carbonique. Grâce à cela, nous allons pouvoir déterminer quel est le type de projet qui est le plus intéressant pour la planète, pour une usine propre, ce qui est notre préoccupation.

(Passage diapos)

Cette logique de développement durable dépasse cet aspect purement bilan carbone puisqu'il y a autoproduction énergétique ; on a dit 70% d'autoproduction grâce à la biomasse. Le biogaz est fabriqué à partir des boues, vous voyez le biogaz dans des turbines, la chaleur récupérée dans des turbines à vapeur qui refabrique de l'électricité, la vapeur refroidie qui est utilisée pour chauffer les locaux, toute une déclinaison de récupération d'énergie ; le solaire, avec des cellules photovoltaïques ; l'énergie hydraulique car par endroit on est obligé de pomper l'eau et si l'on n'a plus besoin de cette énergie accumulée, quand on va restituer l'eau, on va faire tourner des turbines comme on le fait déjà dans le cadre de la nitrification pour fabriquer de l'énergie électrique.

Les déchets, ce sont les boues : valorisation thermique, valorisation agronomique, valorisation matière. Des modes de transport non polluants avec l'utilisation sur le site de véhicules électriques avec la part belle faite au transport fluvial, avec la vraie question sur la nécessité d'un port nouveau à agrandir par rapport à ce qu'on dispose aujourd'hui et la réutilisation d'eau traitée en eau de process pour économiser l'eau potable. Il nous appartient de faire des efforts considérables dans ce domaine et nous les ferons.

Une usine propre pour tout le monde, pour les riverains et pour les employés de l'usine Seine aval qui sont en permanence au contact de l'eau usée. Comment peut-on imaginer cela ?

Aujourd'hui, les problèmes de nuisances olfactives, c'est le traitement des boues, ce sont tous les ouvrages à ciel ouvert qui peuvent dégager des mauvaises odeurs dans l'atmosphère et ce sont ces odeurs qui viennent apporter des nuisances chez les riverains. Très clairement, le traitement des boues est supprimé, plus de traitement des boues, il sera entièrement reconstruit dans les fameux 200 ha qui vont rester dans la zone opérationnelle. Le traitement des eaux, tous les bassins à ciel ouvert sont supprimés, il n'y a plus de bassin à ciel ouvert et évidemment, il est moins facile de faire l'épuration.

Nous allons faire cette épuration en installant sur le site des bâtiments, chaque bâtiment étant lié à une particularité, ici le prétraitement, là la décantation primaire, là, l'élimination du carbone, ailleurs l'élimination de l'azote ammoniacal, puis l'élimination des nitrates, le phosphore, etc., bref plusieurs ouvrages répartis sur le site. Quel que soit la proposition ou le projet que nous retiendrons, il reposera sur la base de bâtiments à taille acceptable donc facilement maîtrisables sur le plan du contrôle des nuisances, des bâtiments où seront aussi enfermés tous les outils mécaniques susceptibles de faire du bruit. Donc en même temps, que l'on peut régler le problème des nuisances olfactives, on peut aborder le problème des nuisances sonores.

Il est clair que nous n'allons pas enfermer les agents dans le bâtiment avec les eaux usées, on sait à Colombes ce qu'est la première station de ce type, on a connu quelques difficultés, on l'a présentée dans d'autres réunions, on va en tirer évidemment tous les enseignements pour faire en sorte que tous ces problèmes soient réglés le plus vite possible et dans les meilleures conditions. Nous avons maintenant acquis suffisamment de connaissances pour pouvoir le faire, je m'en suis déjà expliqué à plusieurs reprises. Donc couverture des zones qui émettent des odeurs, aspiration et traitement de l'air avant rejet dans l'atmosphère et des atmosphères de travail pour les agents renouvelées, filtrées, de manière à les mettre à l'abri des émanations des mauvaises odeurs et des produits éventuellement dangereux puisqu'il y va de la santé.

La santé est une question qui nous préoccupe, le directeur l'a dit, le SIAAP s'est engagé à demander aux autorités compétentes de mettre en place une étude épidémiologique afin que

tout cela soit clairement exprimé au su et au vu de tous dans des conditions absolument indiscutables.

Pour terminer sur cet aspect des nuisances, on nous a parlé de la nuisance visuelle, c'est vrai, une usine plutôt intégrée dans un écrin forestier et dont l'éclairage nocturne soit le plus discret possible afin de ne pas perturber les populations riveraines. Vous voyez là une vraie photo prise du site avec des éclairages nécessaires aujourd'hui pour l'exploitation du site. Demain, il faudra toujours éclairer parce que la sécurité des agents impose un niveau d'éclairage mais un éclairage contenu, dirigé vers le sol, de façon qu'il soit le moins perçu par les populations riveraines.

Enfin la phase chantier, une phase chantier maîtrisée parce qu'on sait que les bruits de chantier sont embêtants, donc des horaires de chantier drastiques, des émergences de bruits les plus limitées possible, et un chantier propre avec une gestion séparative des déchets, avec la réutilisation de matériaux de déconstruction sur le site de manière à limiter l'impact sur les ressources en matières premières et à limiter le transport des matériaux.

Propre, c'est le mot qui convient pour cet ensemble : une Seine propre, une usine propre, un environnement propre.

M. GÉRARD MARY, SIAAP, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX : Maintenant un autre qualificatif pour cette usine de Seine aval après la refonte, c'est intégré. Une usine intégrée, rappelez-vous, je vous avais dit que le périmètre actuel de l'usine était de 900 ha ; maintenant, avec les différentes solutions techniques qui s'offrent à nous, nous pouvons confirmer que la réduction sera de 300 ha et que seulement 600 ha constitueront le périmètre de Seine aval, 300 ha seront restitués à son propriétaire, c'est-à-dire à la ville de Paris.

A l'intérieur de ce périmètre, ce qui est important, comme nous l'avons dit, c'est la concentration maximum de la zone opérationnelle qui représentera 40% de surfaces en moins par rapport aux surfaces occupées aujourd'hui par les installations industrielles. C'est vraiment une compacité, une intégration de l'usine au sein de son environnement.

Autre façon d'intégrer cette future usine, c'est concernant les volumétries, c'est-à-dire les hauteurs des bâtiments. Nous souhaitons limiter ces bâtiments à 15 mètres de hauteur, là où cela sera possible par respect des plans locaux d'urbanisme existants. Je crois que le PLU de Saint-Germain a certaines zones à 11 mètres, on se limitera sur ces zones à 11 mètres, en tout cas, la volumétrie sera équivalente à celle de l'unité de nitrification que vous voyez actuellement à l'écran.

Une autre significative, c'est une usine verte. Comme nous le disions, nous souhaitons une usine qui s'intègre dans un paysage forestier, c'est-à-dire que les zones de transition paysagère ne seront pas des zones de prairies. Par exemple, du côté sud de l'emprise, il y aura une forestation qui accompagnera les bâtiments jusqu'à l'usine. Au total, ce sont 100.000 arbres et arbustes qui pourront être plantés quel que soit le projet.

Une usine verte, cela a été évoqué lors de la dernière réunion que nous avons tenue ici il y a quelques semaines à Herblay, c'est encore des toitures végétalisées. Nous avons d'ailleurs en expérimentation actuellement une toiture végétalisée sur l'un des bâtiments de l'usine de Colombes, voilà ce que cela donne. C'est une végétation rase au moyen de sedum, c'est très important, cela n'a pas qu'un aspect visuel mais permet de faire une certaine rétention des eaux de pluie et une économie puisque cela fera une isolation thermique. Nous pouvons

poursuivre cette végétalisation sur les façades, comme le Musée du quai Branly, c'est quelque chose de possible, nous allons nous orienter vers ces solutions.

Une usine verte, c'est la zone de transition paysagère restituée, c'est-à-dire que nous aurons tantôt des boisements, tantôt des zones humides, des prairies fleuries à l'image de ce que nous avons réalisé sur le parc Albert Marquet.

Une usine verte, c'est également des bâtiments à énergie positive, nous avons dit que nous souhaitons que tous ces bâtiments soient référencés HQE. Nous allons privilégier l'aspect consommation d'énergie pour avoir des bâtiments qui produiront peut-être plus d'énergie qu'ils n'en utiliseront pour les aspects tertiaires. Cela pourra se faire, par exemple, au moyen de panneaux de cellules photovoltaïques.

Une usine sécurisée, c'est également un autre qualificatif que nous souhaitons pour cette usine de demain. D'abord une information plus précise et une sensibilisation des riverains sur les différentes zones à risque en fonction des options techniques que nous aurons. Cela sera peut-être les mêmes options avec le stockage de biogaz. Nous verrons cela en fonction des choix que nous arrêterons.

Une usine sécurisée, c'est aussi par rapport au transport et au stockage des différents réactifs à l'image de ce que nous avons réalisé avec l'apportement fluvial qui nous permet à la fois d'avoir moins de dépotage, ce qui est toujours une période un peu critique, et surtout de pouvoir mettre en place du personnel hautement qualifié pour avoir des procédés parfaitement maîtrisés.

Nous souhaitons que cet espace soit avant tout un espace de vie, il faut savoir que nous avons confirmé l'exploitation en régie directe de cette future usine et cela va être un véritable lieu de vie pour nos agents. Nous souhaitons maintenir à proximité de l'usine les logements pour les personnels d'astreinte. Aujourd'hui, il y a 66 logements pour différentes astreintes que nous devons assurer. Ils seront soit maintenus où ils se situent aujourd'hui sur la cité de Fromainville en particulier, soit déplacés en fonction de l'évolution des zones à risques pour qu'ils soient en dehors des zones à risques. Ils seront également construits au référentiel HQE.

Un espace de vie, c'est également la création de nouveaux locaux sociaux. Nous avons besoin d'un centre de formation pour avoir un personnel aux qualifications toujours optimales, d'un pôle de santé compte tenu du nombre d'agents, nous devons avoir un service médical sur place. Nous aurons bien sûr des bâtiments de restauration collective, des locaux pour les différentes œuvres sociales, les représentants du personnel, ainsi qu'une crèche pour les enfants du personnel car l'éloignement de l'usine par rapport aux différents centres urbains pénalise énormément les agents qui bien souvent ont des jeunes enfants. En fait, nous voulons recréer ici un peu l'idée d'un campus universitaire.

Un espace de vie, c'est aussi le maintien du service des passeurs. On sait que ce service qui a été créé au départ pour permettre aux agents, qui habitent en Rive droite, de rejoindre l'usine plus facilement, est ouvert au public durant les mois d'été, de début avril à fin septembre. Nous souhaitons maintenir ce lien entre les deux rives du fleuve.

Nous souhaitons trouver une solution définitive par une reconstruction aux 24 familles qui habitent actuellement la Ferme des noyers et qui sont dans des conditions de logement que nous jugeons non satisfaisantes. Nous souhaitons donc la reconstruction de cette zone d'habitat.

M. DANIEL DUMINY : Nous arrivons à la fin de cette présentation qui était un peu longue, excusez-nous. La question fondamentale, c'est comment avançons-nous ensemble et Monsieur le Maire a bien posé cette question ? C'est la question de la crédibilité, c'est la question de la confiance.

Pour le SIAAP, le débat public n'est pas fini, il ne fait que commencer. Cette première rencontre est le début d'une histoire qui va durer pendant 10 ans. Pour recréer cette confiance, et je suis conscient que notre histoire n'est pas facile, plusieurs propositions importantes :

↳ Le SIAAP ne peut pas être juge et partie, il faut une autorité et je l'ai entendu dans le cadre des débats. Nous demandons officiellement au Préfet de région de mettre en place une commission de suivi de l'ensemble de ce projet et de la vie de cette usine sous la forme d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) mais sous la forme qu'il définira. 4 collègues pour nous :

- un collègue des services de l'Etat,
- un collègue des élus, et nous souhaitons que les Présidents des départements des Yvelines et du Val-d'Oise y soient représentés,
- un collègue pour les organisations de défense de l'environnement,
- un collègue pour le SIAAP.

Il me semble très important afin que chacun puisse s'exprimer, être informé, surveillé, et pour contrôler la bonne marche de l'ensemble.

↳ Le comité de pilotage de la refonte de Seine aval, c'est le suivi du chantier, Monsieur MARZOLF en a parlé en liaison avec la CPDP. Nous souhaitons élargir ce comité, qui existe déjà avec l'ensemble des maires des communes riveraines, aux présidents des conseils généraux du Val-d'Oise et des Yvelines.

↳ Nous avons fait aussi d'autres propositions comme la possibilité pour la population d'interroger directement le conseil d'administration du SIAAP à partir d'un certain nombre de pétitions. C'est le droit d'interpellation que nous souhaitons mettre en place avec les autorités, avec les maires des communes riveraines sur le périmètre des communes riveraines, qui permettra à partir de 2000 ou 3000, peu importe le nombre, d'intervenir directement au conseil d'administration du SIAAP afin d'interroger les élus et le Président du SIAAP. Le Président et le Conseil d'Administration s'engageront à donner à la population directement une réponse aux questions posées. Cela me semble un élément très important d'une nouvelle démocratie que nous souhaitons créer. De la même manière, j'ai remarqué que pour suivre un tel projet, compte tenu de l'évolution des directives, il est nécessaire d'aider les associations, les riverains à bien appréhender les enjeux, la portée des textes réglementaires des directives européennes.

↳ Nous souhaitons créer à l'intérieur du site, à l'intérieur d'un bâtiment qui est réservé aujourd'hui au service de l'environnement, une maison des associations qui sera la maison pour l'ensemble des acteurs de la refonte d'Achères, quand je dis les acteurs, ce n'est pas le SIAAP, c'est vous. Cette maison pourrait être co-présidée par le Président du SIAAP et le Président d'une association, peu importe laquelle. C'est un nouvel outil de démocratie là aussi. On trouvera dans cette maison toutes les informations nécessaires à l'évolution du

chantier et le SIAAP s'engage à la faire vivre et à apporter la connaissance sur l'ensemble de la durée de cette opération.

Bien évidemment, cette refonte d'Achères est quelque chose de très important en matière d'emploi. Je crois que l'emploi est au cœur de l'activité de vos communes et du gouvernement et de l'ensemble des acteurs. Nous voulons profiter de cette occasion pour développer l'insertion professionnelle, notamment des jeunes en difficulté et je demanderai aux maires des différentes communes sur la zone de pouvoir travailler avec vous pour un certain nombre de gamins en grande difficulté.

Tout cela s'inscrit dans une œuvre pédagogique, on a parlé de la conquête de la Seine et on souhaite des relations extrêmement étroites entre l'Education Nationale, les écoles -des choses se font déjà- les collèges et notre usine. Tout cela pour dire que cette usine veut être au cœur de cette plaine d'Achères reconfigurée, au cœur de cette nouvelle forêt que nous voulons créer pour le plus grand bien de la Seine, sans vous oublier bien évidemment, les élus et les riverains, et nos agents.

Je vous remercie.

M. PHILIPPE MARZOLF : 29 minutes au lieu de 20 minutes et encore des questions que j'avais posées en préalable pour lesquelles nous n'avons pas de réponse. Pas beaucoup de précision sur l'explication des 70 et 30% qui sont exposés dans les documents que vous avez rendus publics, pas de précision sur le phasage du chantier.

Dans les propositions, deux proposent de commencer par le prétraitement, vous dites vous-même que les deux sources de nuisances sont le prétraitement et les boues, quand commence-t-on par le prétraitement ? Pendant les 10 ans à venir, quelle va être l'évolution des nuisances olfactives pendant la phase de travaux ? Nous aurions aimé, pendant ces 20 minutes de présentation, que vous apportiez des réponses à ces questions. Le public va vous le dire très rapidement, ce sont des questions auxquelles il faudrait répondre concrètement.

M. DANIEL DUMINY : Si vous le voulez Monsieur MARZOLF, nous sommes là ce soir pour répondre à toutes les questions. Nous pensons y répondre dans le cadre du débat entre la salle et nous. Nous pouvons y répondre maintenant ou après comme vous le souhaitez.

M. PHILIPPE MARZOLF : Avez-vous une réponse rapide sur les 70 et 30% que vous mettez dans vos documents ? Nous comprenons qu'avec 70%, on peut traiter 70% du volume, c'est-à-dire 1 million de m³ par jour avec les ouvrages existants réorganisés et complétés. Vous écrivez même : « Pour traiter le reste, qu'est-ce qu'on fait ? », nous aimerions avoir des explications. Ces nuisances vont-elles rester pendant 10 ans ? Est-ce que le zéro nuisance, c'est au bout de 10 ans ou 15 ans, quand l'usine sera reconduite ? A quoi peuvent s'attendre les riverains pendant cette phase transitoire ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Que veut dire 70% ? Cela veut dire qu'aujourd'hui il existe une installation de nitrification-dénitrification qui est là seulement pour assurer l'élimination de l'azote après qu'on ait éliminé le carbone, comme on le fait actuellement sur les bassins à ciel ouvert que l'on va arrêter. On a aussi un traitement du phosphore et du temps de pluie qui permet de traiter 1,5 million de m³ pour le phosphore. Autour de ces deux ouvrages et de ce qui sera construit pour la DERU, il va falloir compléter pour éliminer le carbone qui ne sera plus éliminé sur des installations qu'on aura détruites. La capacité de nitrification, pour tenir les fameuses normes très exigeantes de la DCE, est de 0,5 mg par litre d'azote

ammoniacal à la sortie, les capacités des autres installations existantes en les complétant comme il faut, cela veut dire qu'il faudra quand même reconstruire des ouvrages et organiser autour de ce noyau central. Tout cela permet de traiter environ 70% de 1,5 million de m³.

Les trois concurrents nous ont fait la même réponse et se sont interrogés en disant qu'il y a des ouvrages qui existent, qu'ils seront réhabilités, améliorés, transformés, complétés et qu'ils traiteront 1,050 million de m³, mais comment traiter les 450.000 m³restants ?

M. PHILIPPE MARZOLF : Ce traitement de 1,5 million de m³, c'est les normes DERU et DCE ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Exactement, mais avec quelques compléments par rapport à ce qui existe. Le noyau central, c'est bien les ouvrages existant aujourd'hui. Les 450.000 m³ nouveaux, comment fait-on ? Ils ont tous les trois étudié plusieurs solutions, les mêmes, et ils arrivent à deux conclusions. L'un dit que le plus simple et le plus cohérent, c'est d'étendre la capacité de cette unité de nitrification-dénitrification existante en la complétant de manière plus forte, plus musclée, en mettant des ouvrages en plus et qu'avec ce dispositif il peut traiter 1,5 million de m³. Il y a deux concurrents qui disent qu'ils préfèrent faire appel à une autre technologie pour les 450.000 m³/jour, c'est la technologie des boues activées avec l'utilisation de membranes pour séparer les eaux de l'outil biologique.

Ces deux types de réponse répondent tout à fait à la problématique qui est posée : comment faire en sorte que l'usine soit capable de traiter 1,5 million de m³ aux normes DERU et DCE ? Il appartiendra au SIAAP de choisir entre ces deux types de solution et son choix se fera sur l'analyse développement durable que j'ai présentée, quels sont les bilans entre consommation de réactifs chimiques, la consommation d'énergie électrique notamment, tout l'aspect développement durable. C'est aussi le poids en termes de production de gaz à effet de serre, d'impact sur le milieu aquatique mais, là, quel que soit le traitement, on sera pareil à quelque chose près. Ce choix s'effectuera sur cette notion fondamentale de développement durable. C'est ce que nous avons voulu dire dans notre présentation.

M. DANIEL DUMINY : Sur la question du déroulement de chantier, du phasage, M. MARZOLF, j'ai du mal comprendre mais, pour moi, c'est la deuxième partie de ce rendez-vous de ce soir qui s'appelle « Le phasage et le déroulement du chantier » y compris la question des nuisances, c'est pourquoi je ne l'ai pas abordée en première partie. Si vous voulez, nous pouvons faire la deuxième partie maintenant.

M. PHILIPPE MARZOLF : Si vous voulez, vous verrez les questions que pose le public. Je vous propose d'intervenir maintenant et nous intervertirons les gens de la salle avec les trois discutants que nous avons ici, des représentants d'associations et un chercheur qui nous éclairera de ses lumières.

M. CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE : Merci Monsieur le Président, je voudrais dire que la présentation générale qui nous a été faite il y a un instant par les responsables du SIAAP est assez largement idyllique mais que nous supportons actuellement une recrudescence des mauvaises odeurs qui est particulièrement gênante et inacceptable. Cela nous ramène à une époque que l'on ne croyait plus avoir à connaître depuis quelques années. Cela m'a conduit avec mon collègue d'Herblay à intervenir auprès du directeur de la Station, Monsieur CHILES pour m'étonner de cette recrudescence tout à fait exceptionnelle des mauvaises odeurs.

On nous invite à participer à de nombreuses réunions au cours desquelles nous sommes amenés à répéter toujours les mêmes choses parce que les projets présentés ont à nos

yeux un grand défaut, c'est qu'ils répondent à un cahier des charges qui entérine le fameux scénario C de 1997, soit 1,5 million de m³ /jour par temps sec à l'horizon de 2012. Or, nous refusons, élus et associatifs, ce postulat qui, à nos yeux, vide le débat de sa substance et de son intérêt. En effet, pour notre part, nous réclamons une politique volontariste de la part des pouvoirs publics pour poursuivre la déconcentration de l'assainissement et mettre un terme au gigantisme de la station d'Achères qui, chacun le sait, est dangereux.

On nous expose les orientations des différents projets qui sont bien emballés mais c'est très technique et il est très difficile pour les non-spécialistes de comparer les choses. Faut-il mettre des bâtiments ou une unité ici ou là ? C'est vraiment très délicat de répondre à ces questions. En fait le SIAAP, il nous l'a dit à plusieurs reprises, ne disposera d'un schéma clair, qu'à la fin de 2008, c'est-à-dire après le débat public. Nous considérons que nous ne disposons pas aujourd'hui d'une visibilité suffisante et nous ne disposons pas non plus des garanties indispensables.

Ma question, suite à ce qui s'est dit il y a un instant, c'est : pourquoi en fait ne pas s'en tenir au tronc commun des travaux évoqué tout à l'heure et qui permet de traiter 1,050 million de m³, les fameux 70% ?

En tout cas, nous restons bien sûr très vigilants, réservés et interrogatifs. Il est aussi important de dire qu'il faut remédier aux nuisances actuelles sans attendre la fin de la refonte qui va s'étaler sur dix ans. Le programme n'est quand même pas réjouissant donc il faut remédier à ces nuisances maintenant. Nous réclamons aussi la mise en œuvre d'une véritable étude épidémiologique et à un changement au niveau de la gouvernance du SIAAP. Il est absolument indispensable et légitime, encore une fois, que le Val-d'Oise soit représenté dans les instances dirigeantes du SIAAP.

(Applaudissements)

MME MONJANEL, VICE-PRÉSIDENTE SUR HERBLAY DU CAPUI ET CHARGÉE DU SECRÉTARIAT : Effectivement, avant de poser ma question j'irai dans le sens du maire de la Frette, étant donné que c'est mon numéro de téléphone qui est donné sur les documents, je peux vous dire que ce ne sont pas que les gens du bord de Seine qui m'appellent mais malheureusement des nouveaux Herblaysiens qui ont acheté en centre-ville et qui me disent que cela sent mauvais de plus en plus. Je n'ai jamais eu autant d'appels que depuis septembre.

La question du CAPUI est celle-ci : l'intensité des nuisances est due à la nature de l'effluent qui fermente pendant tout le trajet à l'arrivée à Seine aval, les responsables du SIAAP ont dit que vous utilisez des produits chimiques, quelle est leur incidence ?

Autre question : le fait que vous utilisiez de plus en plus de produits chimiques, le fait également que des industriels ne font pas l'effort de prétraiter –seuls 250 industriels sur au moins 1.000 traiteraient-, le fait aussi que les effluents de Roissy soient traités dans le réseau SIAAP puisqu'une convention a été signée, le fait peut-être que le Centre de l'Énergie atomique de Saclay serait branché sur le réseau du SIAAP, y a-t-il un suivi du potentiel radioactivité ? Que donnent à la fin tous ces faits réunis ?

(Applaudissements)

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous pouvez commencer à répondre aux questions posées.

M. DANIEL DUMINY : Je vais répondre sur les produits chimiques utilisés pour essayer de limiter les nuisances olfactives. Les produits utilisés sont de deux types essentiellement mais un très majoritairement pour l'instant, c'est du nitrate de calcium c'est-à-dire du calcium avec des nitrates. Vous me direz que les nitrates ce n'est pas terrible parce qu'on essaie de les éliminer sur la station mais les nitrates ont un intérêt considérable, ils contiennent de l'oxygène associée à l'azote et quand on met ce produit dans les égouts, dans des endroits où l'on manque d'oxygène, parce que l'eau d'égouts est très pauvre en oxygène et elle consomme tout l'oxygène qu'elle a, vont s'amorcer des réactions chimiques et biologiques qui vont appauvrir le milieu en oxygène et permettre à des bactéries de réduire le soufre en H₂S et de créer des mauvaises odeurs.

Ces bactéries, on les appelle anaérobies c'est-à-dire qu'elles ne peuvent vivre qu'en absence stricte en oxygène. Grâce aux produits que nous mettons, les nitrates, c'est comme si on mettait de l'oxygène avec un intérêt nouveau, c'est que cet oxygène ne s'en va pas, il reste dans l'eau et donc, dans cette eau, et les conditions de vie de ces bactéries qui créent les mauvaises odeurs ne sont plus réunies et on parvient ainsi à inhiber la formation d'H₂S. Si cela marchait à 100%, il n'y aurait pas de mauvaises odeurs à l'arrivée sur Seine aval. Cela ne marche pas à 100% mais c'est un procédé qui permet de réduire considérablement ce qu'on appelle le potentiel émissif en odeur de l'eau usée.

On utilise un deuxième type de produit chimique qui va intervenir si l'on n'a pas réussi à empêcher la formation d'H₂S, c'est un produit à base de fer et le fer présent dans l'eau va se combiner avec l'H₂S produit pour fabriquer une sulfure de fer qui va précipiter sous forme de petites particules et va être véhiculée par l'eau mais qui ne va plus pouvoir émerger sous forme de H₂S.

Ce sont deux types de produits complémentaires qui ont des actions qu'au sein de l'eau et qui ne présentent aucun danger pour la population. Il ne s'agit pas de masquant, il ne s'agit pas de produit de ce type. C'est un peu compliqué mais l'épuration des eaux est quelque chose de très compliquée.

M. CHRISTIAN DUFFY, COLLECTIF POUR L'ANNULATION DES POLLUTIONS URBAINES ET INDUSTRIELLES (CAPUI) : Pourquoi, est-ce que cela sent si mauvais depuis septembre ?

M. DANIEL DUMINY : Effectivement, nous avons des difficultés depuis quelques mois sur l'usine. Monsieur le Maire, je sais que M. CHILES a dû vous appeler plusieurs fois pour vous informer en temps réel de nos difficultés. On peut les résumer de manière assez simple, cela n'excuse en rien nos difficultés. On constate une élévation importante de la température de l'eau, réchauffement climatique ou pas, c'est un constat. On constate aussi une augmentation des matières dans cette eau, elle est de plus en plus chargée pour parler simplement. Nous avons de vrais problèmes techniques à l'intérieur de l'usine. Nous avons été obligés de mettre au chômage un certain nombre de systèmes d'insufflation d'air, ce qu'on appelle des dômes poreux. Nous avons aussi des problèmes liés à la mise en service de la ligne dénitrification. C'est une autre usine qui a été conçue d'une certaine façon et les réglementations font qu'il est difficile de maîtriser en même temps une usine biologique avec les installations de clariflocculation nitrification-dénitrification, tous ces problèmes engendrent des émanations malodorantes de manière très importante.

C'est la vraie explication, les équipes de M. CHILES sont sur le pont nuit et jour pour régler cela, je pense que la situation va s'améliorer car, en même temps, grâce à l'interconnexion des réseaux, nous avons pu mettre plus d'eau sur nos autres usines. Par exemple, nous avons passé l'usine de Combes à 400.000 m³, nous avons augmenté considérablement le

débit traité sur Valenton, etc., ainsi de suite, un certain nombre de mesures techniques mais nous rencontrons des difficultés. On le dit depuis le début de ce débat, Monsieur le Maire, à un moment il faut nous croire si nous voulons pouvoir discuter ensemble, cette usine telle qu'elle est aujourd'hui ne permet pas d'éradiquer les odeurs à 100%. Elle n'a pas été conçue pour cela, elle ne le permet pas. Nous faisons véritablement le maximum pour cela, on injecte effectivement des produits chimiques à l'amont sur le réseau pour éviter au maximum ces dégagements.

Cette usine, je le dis franchement, c'est la vérité, ne permet pas le zéro nuisance.

M. CHEVIGNY : Cette conjonction est quand même étonnante, pourquoi cette évolution alors qu'on avait connu une amélioration sensible, tous les riverains peuvent le dire, c'est à partir de 2003-2004 que la tendance a été inversée et, aujourd'hui, on se retrouve comme à la belle époque. Pourquoi y a-t-il cette évolution maintenant ? Il y a déjà eu des problèmes techniques.

M. DANIEL DUMINY : Je vous le dis maintenant parce que nous avons mis en service la ligne dénitrification le 29 juin, l'usine vieillit, comme une vieille voiture, plus elle vieillit, plus il est difficile de la maintenir. Gérard MARY l'a expliqué aussi à maintes reprises, les soufflantes sont des vieux moteurs et tout cela vieillit. Nous faisons véritablement le maximum et je n'ai pas d'excuse par rapport à cela mais je ne peux pas faire de cette usine ce que je sais faire aux Grésillons, à Colombes ou à Valenton.

Je ne peux pas le faire Monsieur le Maire, notre projet de refonte, au-delà du débat sur le 1,5 million de m³, c'est véritablement pour répondre à cette question. On ne sait pas traiter les odeurs si l'on n'arrive pas à couvrir les bâtiments et à traiter l'air qu'il y a à l'intérieur. Le milliard d'euros, c'est pour cela aussi. Il est urgent de lancer ces travaux, de créer ces petits bâtiments de dépollution à l'intérieur de cette forêt, de couvrir et de traiter l'air.

M. GÉRARD MARY : C'est là malheureusement la démonstration de l'obsolescence et j'avais souvent utilisé le terme de rabouter, il est vrai que nous avons des équipements très hétérogènes et l'ensemble n'est pas du tout cohérent.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il y avait aussi des questions sur les entreprises connectées, le CEA, les industriels.

M. DANIEL DUMINY : Le CEA, je ne sais pas répondre, je ne sais pas s'il est raccordé ; M. TABUCHI me dit qu'il n'est pas raccordé à Achères.

Les industriels peuvent rejeter leurs eaux dites non domestiques donc industrielles dans les réseaux d'assainissement à partir du moment où elles sont conformes à la réglementation. Il s'avère qu'un industriel important –vous avez lu la presse comme moi- SANOFI CHIMIE, sur le département du Val de Marne, rejette des produits non conformes. Il s'avère aussi que cet industriel est de la responsabilité des installations classées et que c'est donc l'Etat, le Préfet qui autorise in fine ou qui n'autorise pas. Là, en l'occurrence, le Préfet a mis en demeure cet industriel de se mettre en conformité. Ces non-conformités industrielles existent sur le territoire, sachez que le Président du Conseil Général du Val de Marne et le Président OUZOULIAS sont intervenus au plus haut niveau pour demander une réunion et que pour le moment cette réunion n'a pas eu lieu.

Les actions des uns et des autres, y compris des associations comme la vôtre, sont tout à fait importantes pour régler le problème des industriels en France. Il faut que leurs rejets

soient conformes car cela peut nuire évidemment à la santé des habitants de l'Île-de-France mais aussi à la capacité d'épuration de nos usines.

M. COUDERC : Je voulais revenir sur une question posée à La Frette et à laquelle on a répondu très rapidement sinon pas répondu. Les riverains ont posé la question suivante : « nous subissons des nuisances, nous devrions être indemnisés » et M. DUMINY a répondu qu'ils ne pouvaient pas être indemnisés parce qu'il n'y avait pas de texte. C'est un peu léger comme réponse !

Je ne vais pas vous faire un cours de droit, je vais simplement vous citer un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 25 mai 2007. C'est important, car les juges évoluent dans le sens d'améliorer l'indemnisation des particuliers lorsqu'ils sont soumis à des nuisances. Je ne vous lis pas tout car il y a plusieurs pages, il s'agit d'une demande de particuliers contre une usine de traitement des eaux, gérée dans ce cas par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone mais qui est sous la responsabilité de l'agglomération de Nice Côte d'Azur. Ces gens disent qu'ils sont propriétaires d'une villa, qu'ils ont subi des troubles de voisinage qu'ils estiment subir du fait de la présence et du fonctionnement de cet ouvrage public, qu'ils sont soumis à des odeurs et à des bruits parfaitement insupportables. Évidemment la Compagnie des Eaux et de l'Ozone dit le contraire, comme le SIAAP dit le contraire, je vous donne le résultat des courses.

La Communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur est condamnée à verser à M. et Mme X, l'indemnité de 41.334,01 €, somme qui porte à intérêt au taux légal à compter du 18 janvier 2000. L'indemnisation, ce n'est pas une question du passé, c'est peut-être une question du présent, une bonne condamnation, cela fait réfléchir les gens. Peut-être qu'en faisant quelque chose dans ce sens, cela ferait penser au SIAAP qu'il ne faut pas faire n'importe quoi.

(Applaudissements)

M. PHILIPPE MARZOLF : Le SIAAP veut peut-être réagir par rapport à cette question d'indemnisation sans entrer dans la polémique de faire n'importe quoi ou pas ?

M. DANIEL DUMINY : Je peux répondre sans entrer dans la polémique, bien évidemment, je peux juste dire à Monsieur qu'à la différence de cette compagnie, la SIAAP reconnaît les odeurs, depuis le début. A différence de cette compagnie, sur la problématique du bruit, des mesures ont montré qu'il n'y avait pas dérogation par rapport au bruit. Je rappelle, cela a été montré par la CPDP, qu'en France, il n'y a pas de réglementation sur les odeurs, vous le savez comme moi.

Ce que vous me dites, ne me fait pas peur, si c'était votre volonté mais je ne le crois pas. Notre objet n'est pas d'agir sous la contrainte, mais d'être lisible par rapport à vous, de nous engager par rapport à vous sous l'autorité du Préfet de Région, dans le cadre d'une CLIS en toute indépendance. J'ai entendu dans ces débats que le SIAAP ne pouvait pas faire tout seul, l'Etat doit être présent. Je dis la même chose, il faut que le Préfet de Région puisse s'engager dans le cadre d'une CLIS et suivre l'évolution de ce dossier pendant les dix années qui viennent. Je dirais même que je pense que cette CLIS doit perdurer pendant tout au long de la vie de cette usine.

UN INTERVENANT, RIVERAIN D'HERBLAY : J'ai du mal à comprendre, à l'heure d'Internet, à l'heure de la mondialisation, pouvez-vous nous éclairer sur les réalisations d'autres pays concernant le traitement des eaux ? Concernant l'impact de votre projet, j'ai du mal à croire qu'il n'y ait pas

à ce jour des réalisations faites aux Etats-Unis ou ailleurs, qui sont bien en avance par rapport à nous, capables de traiter des volumes tels que ceux qui ont été évoqués tout à l'heure, pour lesquels on a des résultats sur les impacts.

Ma question est celle-ci : pouvez-vous nous éclairer sur les réalisations d'autres pays plus avancés que nous ?

M. DANIEL DUMINY : Quand vous parlez d'impact à quoi pensez-vous ?

UN INTERVENANT : (Inaudible)

M. DANIEL DUMINY : Le premier élément de réponse, je l'ai proposé au public et aux riverains, ce sont nos propres usines : Colombes, Valenton, Triel-sur-Seine. Là-dessus, j'ai une nouvelle proposition à faire parce que je n'ai pas été entendu, le Président du SIAAP, M. OUZOULIAS propose dans le courant du mois de janvier, de vous faire visiter ces usines pour vous puissiez vous rendre compte du zéro nuisance. Quand on dit que nous allons vers le zéro nuisance, il ne suffit pas d'aller à Chicago ou à Mexico, il suffit d'aller en région parisienne, au SIAAP, d'écouter des maires comme M. HOULLEMARE, M. TOUSSAINT ou Mme GOUETA à Colombes et vous verrez que nous savons construire des usines zéro nuisance.

UN INTERVENANT : Parce qu'elles sont plus petites et plus modernes.

M. Michel GOUSAILLES : Pas du tout.

UN INTERVENANT : Pour vous donner un ordre d'idée, Valenton c'est 600.000 m³/jour et Colombes 240.000 m³/jour. Par rapport au public qui dit que c'est le gigantisme qui nous fait peur par rapport aux nuisances, vous ne pouvez pas apporter un argument sur les petites usines qui ne polluent pas.

M. Michel GOUSAILLES : Les petites usines comme Seine amont donc à Valenton, c'est une des plus grandes usines européennes, ce n'est pas une petite usine. Même l'usine de Triel avec 300.000 m³ est la plus grande usine française du SIAAP. Nous sommes toujours sur des grandes usines au SIAAP parce que c'est l'agglomération parisienne et c'est 20% de la population française.

Par rapport à ce que vous dites, ce n'est pas le gigantisme qui crée. Si vous nous reconnaissez la capacité de faire une usine de 600.000 m³ voire 300.000 m³ et pour partir de cela, je vous dis : « Venez avec nous, voilà les clefs, vous écoutez, vous parlez, vous interrogez qui vous voulez ». Si l'on part de ce postulat que nous savons le faire, pourquoi à ce moment-là, je ne pourrais pas faire 8 à 10 usines comme celles-là sur 200 ha qui soient toutes zéro nuisance ?

Je voudrais que vous puissiez m'expliquer ce soir, si je suis capable d'en faire une à Colombes, une à Valenton et une à Triel, pourquoi je ne serais pas capable d'en faire 5 ou 6 sur 200 ha dans la plaine d'Achères ? Franchement, je me suis interrogé longtemps là-dessus et je n'ai pas trouvé la réponse ou alors la réponse est ailleurs et il faut la chercher. Si je suis capable de le faire, je le ferai dans la plaine d'Achères. Je vous engage à venir avec nous simplement, nous ne vendons pas du rêve, nous vivons avec vous depuis longtemps et nous allons encore vivre avec vous pendant 50 ou 100 ans.

UN INTERVENANT : Hélas !

M. Michel GOUSAILLES : Hélas, Monsieur le Maire, peut-être mais pas forcément hélas pour tout le monde ! Pour les riverains oui mais quand le SIAAP s'engage... L'histoire est difficile entre nous, Monsieur le Maire, j'en conviens. Il y a un manque de confiance, j'en conviens, mais depuis que le Président OUZOULIAS est là, de nombreux efforts ont été faits, ne serait-ce que pour vous informer pas tout le temps en temps réel mais, maintenant, vous l'êtes quasiment en temps réel, vous ne pouvez pas dire le contraire Monsieur le Maire. Ce n'est pas pour autant que cela ne sent pas mauvais, ce n'est pas pour autant que cela excuse les odeurs, mais nous avons des solutions techniques pour éradiquer les odeurs et le bruit.

De toute façon, le 1,5 million de m³ est imposé par la loi, par la directive DERU.

M. CHEVIGNY : Ce n'est pas la loi qui a dit 1,5 million, c'est un schéma directeur.

M. Michel GOUSAILLES : Je suis désolé là-dessus, pour exploiter une usine d'épuration, il faut un arrêté préfectoral qui est délivré par les services de l'Etat et la police de l'Eau, et signé par le Préfet. Cet arrêté préfectoral se base sur la transposition de la Directive européenne en droit français et cette transposition nous impose, ce n'est pas moi qui le dis, de traiter 95% du tant des eaux qui arrivent à l'usine. Quand vous appliquez ce 95%, M. TABUCHI l'a démontré maintes et maintes fois, vous arrivez aux 1,5 million et 2,3 millions de m³. C'est pour cela que je dis que c'est la loi. C'est simple, vous me dites qu'il ne faut pas appliquer la loi, qu'il faut enfreindre la loi, je vous réponds qu'en tant qu'institution je ne peux pas le faire.

M. CHRISTIAN DUFFY : Ce n'est pas vous qui allez nous expliquer la loi alors que les associations et les élus se sont battus pendant 88 mois au tribunal contre l'Etat français pour que la loi s'applique. Maintenant que vous venez reprendre à votre compte en disant que c'est la loi, c'est trop facile !

Je voudrais revenir sur plusieurs choses. D'abord, il y a la loi et des lois découlent un arrêté et une enquête publique. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Directeur, qu'un certain nombre de communes se sont opposées, à travers l'enquête publique, au projet présenté par le SIAAP. Il y a eu contestation, le Préfet a pris un arrêté, et vous savez qu'à partir du moment où un arrêté est pris, il est créateur de droit et on peut l'attaquer. On a plus d'un an voire quatre ans pour l'attaquer ; ne dites pas que c'est la loi. La loi ne dit pas Achères 1,5 million, c'est un arrêté qui découle de plusieurs lois dont les populations, les simples citoyens ici et leurs élus ont fait en sorte qu'à vous, super puissance au niveau de Paris, soit appliqué le principe républicain : égalité de tous devant la loi. Rendons à César, ce qui appartient à César mais j'apprécie cette rapidité à subtiliser tout ce que les populations ont fait pendant des années.

Ensuite, je souhaiterais revenir sur quelques éléments en restant dans le cadre de la loi. Quand vous avez expliqué au début que les populations ont un problème avec la Directive européenne et qu'il va falloir l'expliquer. Alors, là, franchement ! En 1994, l'ancien maire de La Frette était là et M. CHEVIGNY était là, et qu'avons-nous fait en bord de Seine alors que l'Etat devait classer en zone sensible et faire le premier classement ? Il y avait tous les élus, les associations dont le CAPUI qui était à l'origine, même GREENPEACE était venue, nous avons fait une pression énorme pour demander le classement de cette région en zone sensible. De là à dire que les populations ne savent pas ce qu'est une directive européenne, cela date de 1994 mais peut-être à ce moment-là étiez vous encore à l'école. Vous n'avez pas assisté à ces combats et dire que nous ne sommes pas en phase avec les directives européennes !...

Je l'ai expliqué d'ailleurs à Saint-Germain, il y a eu du dégât pour tous les hauts fonctionnaires à l'époque qui avaient osé demander ce classement en zone sensible, ils l'ont payé très cher, je peux vous en parler, nous y étions. Donc, je balaie cet argument en disant que les populations sont très conscientes. A partir du moment où nous réclamions l'application de la Directive européenne en 1994, il était facile de démontrer que la capacité de la station ne correspondait pas à cette directive. L'Etat n'a pas classé, il est curieux de voir que le ministre de l'époque, Michel BARNIER, a été après commissaire européen et qu'il est revenu ensuite au gouvernement. En attendant, on se retrouve avec une condamnation et vous arrivez en disant qu'il faut maintenant répondre aux directives européennes et vous nous représentez un projet sur Achères où l'on revient sur le fondement même.

Quand je vous ai écouté tout à l'heure exposer ce projet, je me suis demandé s'il y avait un logement pour nous dans ce monde idyllique où tout sera vert, où tout sera beau. Il faut quand même savoir raison garder, tirer l'expérience de Colombes. S'il n'y avait pas eu le combat des associations, des élus, il n'y aurait jamais eu de Colombes, avec des si mais c'est une réalité.

Colombes est situé où ? En bord de Seine, à côté de l'A86 où des voitures passent sans arrêt. Effectivement, dire qu'il n'y a pas de nuisance, je le comprends, à partir du moment où des milliers de voitures passent devant moi, déjà je ferme les fenêtres par rapport au bruit. Nous aimerions qu'il y ait une analyse scientifique sur toutes les émanations de Colombes, station couverte à 240.000 m³, à l'intérieur et à l'extérieur.

Valenton, vous parlez de zéro nuisance, est-ce que les bassins sont couverts ? Il n'y a pas de nuisance mais comment cela est-il possible ? Vous dites qu'il y a deux stations qui ne produisent pas de nuisance, une qui est complètement fermée, au bord d'une autoroute, en bord de Seine avec des habitations très loin et l'autre à ciel ouvert qui ne produit pas de nuisance. En revanche, nous dans cette région, on n'a pas de chance, on hérite de tout. Vous couvrez des installations, vous dites que vous ouvrez une ligne dénitée au mois de juin mais elle ne marche pas ; bon !... Il a une clarifloculation mais on n'en sait guère plus et après vous nous dites que tout cela ne marche pas.

Soyons sérieux, quand on a soulevé les questions des nuisances, j'ai bien noté précisément : élévation de température, les matières sèches supérieures dans l'eau, des problèmes techniques dans l'usine. J'ai relu le compte-rendu de l'Observatoire de l'environnement d'il y a un an, c'était exactement les mêmes choses que vous nous expliquiez mais avec une petite nuance, vous aviez dit qu'en plus il y avait des déversements qui venaient des usines de Valenton et de Colombes. Y a-t-il eu pendant cette période actuelle, des eaux qui sont venues dues à des problèmes techniques de Valenton et de Colombes sur Seine aval ?

C'est une question, je la pose devant tout le monde, je ne demande pas une réponse tout de suite mais je crois savoir que oui. A partir de là, est-ce que ceci peut expliquer la recrudescence des nuisances que nous subissons actuellement ?

Vous parlez de la transparence, nous allons aller jusqu'au bout puisque vous avez dit que vous alliez répondre à tout. J'ai ici une réponse que vous avez faite à quelqu'un qui vous demande quels sont les produits qui arrivent par voie fluviale ? Le produit qui arrive par voie fluviale est le nitrate de calcium en solution aqueuse, n'y a-t-il que cela ? Et le méthanol, n'est-il pas livré par voie fluviale ?

M. DANIEL DUMINY : Non, il ne sera jamais livré par voie fluviale.

M. CHRISTIAN DUFFY : Pas un mot sur le méthanol, sur tous les produits qui sont livrés ici, c'est votre réponse et cela date du mois d'octobre 2007. Pour la transparence, on aura encore beaucoup à travailler !

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long mais à force d'attendre ici, j'avais envie de répondre à certains sujets. Par rapport à votre projet, la position du CAPUI qui est reprise par ses adhérents et différentes communes, c'est que nous estimons qu'une des principales nuisances c'est le fait du trajet de tous ces effluents qui arrivent et de tous ces polluants qui viennent se greffer. Il est quand même curieux que ce soit grâce au CAPUI, à travers la première enquête publique, que nous ayons pu savoir en 2000 que sur les 1.000 industriels raccordés sur le réseau du SIAAP, seuls 250 prétraient. Je constate que 7 ans après nous sommes toujours dans la même situation, il y a quand même des choses anormales.

(Applaudissements)

M. PHILIPPE MARZOLF : Souhaitez-vous réagir sur les propos de M. DUFFY ?

M. DANIEL DUMINY : Sur la directive DCE, M. DUFFY maîtrise parfaitement cela. Cet après-midi, j'étais au ministère avec le Directeur de l'Eau, au MEDAD. Le Directeur de l'Eau, c'est Monsieur Eau en France. Nous faisons le point sur le SIAAP dans le cadre de la condamnation DERU, le retard de l'agglomération française et pas seulement parisienne sur la DERU avec la perspective DCE. C'est un programme européen, sans entrer dans le détail, il faut que chacun des pays puisse faire des études, il faut calibrer tout cela pour arriver à des objectifs, ce qu'on appelle le bon état écologique. A l'heure où je vous parle, le Directeur de l'Eau ne savait pas quel débit, par exemple, prendre en compte pour traiter les eaux en temps de pluie, c'est-à-dire quelle pluie représentative fallait-il traiter.

Au SIAAP, nous avons pris comme modèle, la pluie de retour 6 mois qui fait 16 mm d'eau au sol. Quand je dis qu'il est nécessaire d'expliquer à tout le monde ce qu'est la DCE, c'est parce qu'à ce jour les services de l'Etat délivrent des arrêtés qui vont forcément être modifiés en fonction de l'évolution de cette Directive européenne. Un membre du ministère disait qu'il s'agissait d'une directive itérative. Monsieur DUFFY, si le CAPUI maîtrise cela parfaitement et plus que le Directeur de l'Eau au ministère, je vais venir vous voir et non plus M. BERTHO ! Je n'ai pas de problème, je sais où vous êtes et j'irai vous voir facilement.

M. PHILIPPE MARZOLF : Cela ne sert à absolument à rien ! Je vais passer la parole à M. DUCHENE, ce n'est pas la peine de continuer. Ce n'est pas la peine de passer du temps en joute oratoire !

M. DANIEL DUMINY : C'est comme la remarque sur mon âge Monsieur le Président, vous auriez pu aussi intervenir pour dire que cela ne servait à rien. Je vous demande un peu d'équité M. MARZOLF.

M. PHILIPPE MARZOLF : M. DUCHENE va un peu expliquer ces problèmes de nuisances, est-ce qu'on peut les gérer ou pas au niveau de l'exploitation ?

M. PHILIPPE DUCHENE, GROUPE D'APPUI SCIENTIFIQUE DE LA CPDP : Je dois préciser que je ne parle pas en mon nom personnel seulement mais au nom du groupe d'appui scientifique dont la CPDP s'est dotée, et qui rassemble des scientifiques spécialistes d'un pan ou d'un autre de ces sujets, de l'INRA, du CEMAGREF, du CEREF et du KERENSEN et encore un ou deux autres contributeurs.

Pour revenir aux nuisances sonores et olfactives et dans une perspective où l'on va vers les zéro nuisances. Effectivement, quand on a une station de 300.000 m³ et qu'on prévoit à Achères de traiter 1,5 million de m³ en temps sec, compte tenu de la conception, il sera réalisé quelque chose comme 5, 6 à 10 usines équivalentes à 300.000 habitants dont on peut démontrer une certaine absence de nuisances en se limitant aux nuisances olfactives et sonores, sachant que l'architecture peut toujours être splendide mais contestée par 10% de la population aussi, un bâtiment quelconque peut être considéré comme une nuisance. C'est une autre manière de dire que les zéro nuisances n'existent pas.

En fonctionnement normal, il est tout à fait raisonnable de dire qu'une installation de 300.000 habitants ne produira pas de nuisance perceptible et donc aussi que mathématiquement, 5 fois, 7 fois, 10 fois zéro, cela fait toujours zéro, et donc que cela peut marcher. Mais, dans les petits nombres comme dans les grands nombres, il y a toujours des lois particulières et il ne s'agit pas de faire simplement la multiplication de 7 fois zéro, il peut y avoir un risque de défaillance sur une installation. C'est un risque éventuellement très faible comme les risques dans l'industrie nucléaire ou dans l'aviation civile qui ont été calculés, mais il reste un risque. Grosso modo, ce risque n'a pas été évalué, il existe, il est très faible mais le fait d'avoir 10 usines avec un risque très faible, cela donne un autre risque un peu supérieur mais qu'on peut sans doute maîtriser par la redondance des équipements.

Ce sont des détails qui n'ont pas été vus, c'est-à-dire est-ce que la désodorisation du bâtiment B peut venir en secours de celle du bâtiment A ? Ce n'est pas seulement le système de désodorisation qui peut défaillir mais le traitement lui-même qui faisant une telle intensité interne aux odeurs, même avant qu'on arrête cette file-là, qu'éventuellement il sort un petit quelque chose. Cela, c'est une des recommandations que le groupe d'appui scientifique fait : indépendamment de la fin officielle du débat public, un certain nombre d'études doivent être menées, notamment une étude des risques de défaillance ayant pour objet une quantification d'une probabilité de nuisances. C'est un des points dont nous pensons que cela enrichirait le dialogue par rapport au problème qui est la grosse préoccupation de ce débat.

M. PHILIPPE MARZOLF : Avez-vous une réaction par rapport à cette proposition d'étude ?

M. DANIEL DUMINY : Cela nous semble tout à fait une bonne proposition.

UN INTERVENANT : Cet aspect du risque de la défaillance est évidemment déjà examiné dans les propositions qui nous sont faites. Il est clair que la plupart des procédés auxquels nous avons affaire sont constitués de plusieurs unités fonctionnant en parallèle et, à chaque fois, on imagine qu'une ou deux unités de cet ensemble puissent tomber en panne. Quel est le type de fonctionnement qui est proposé à ce moment-là et comment réagir et faire face à cela ? La redondance existe à un certain niveau mais la proposition de M. DUCHENE est tout à fait intéressante puisque c'est une des voies sur lesquelles nous travaillons pour étudier quel serait le meilleur projet pour la refonte de Seine aval.

M. PHILIPPE MARZOLF : M. HOURSEAU, Association La Frette Village, vous avez des transparents ?

M. JEAN HOURSEAU, ASSOCIATION LA FRETTE VILLAGE : Nous avons essayé de matérialiser un certain nombre de chiffres pour vous fixer des ordres de grandeur et des choses qu'il faut que vous sachiez.

(Passage transparents)

Ici j'ai repris des éléments qui sont dans le document émis par le SIAAP qui donne les quantités d'un certain nombre de substances que l'on peut appeler les caractérisantes pollutions de la Seine qui sont définies par l'Etat en autorisant les installations à rejeter jusqu'à ces quantités-là, aux volumes qui s'appellent les débits de référence et vous allez de 100.000 à 2,3 millions de m³/jour.

J'ai matérialisé ici un petit calcul qui montre en fonction du débit de référence (sur l'axe horizontal) combien une installation peut rejeter au maximum dans la Seine. Nous avons parlé tout à l'heure de 100.000 m³ et Seine aval se trouve ici.

Pour matérialiser un petit peu plus, j'ai pris l'usine des Grésillons comme base 1 et on s'aperçoit que Seine aval, qui représente 23 fois le débit de référence des Grésillons, peut rejeter entre 50 et 80 fois plus que les Grésillons. Ce qui veut dire que pratiquement Seine aval a une autorisation de rejet qui est quatre fois supérieure à ce qu'elle pourrait être. On pourrait s'attendre à ce que ce soit 22.

Ma question est très simple, j'attends des réponses des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres : comment résolvez-vous ce problème ? Sachant quand même que cette situation me paraît complètement anormale par rapport à tout ce que j'ai pu voir au niveau des réglementations d'installations classées pour la protection de l'environnement dont le principe pratiquement et généralement appliqué est, plus on est gros, plus les exigences sont fortes. Donc on devrait s'attendre que pour Seine aval on ait des exigences beaucoup plus fortes que celles des Grésillons. Là, on s'aperçoit que ce n'est pas du tout le cas. C'est mon premier point.

Deuxième point, même si Seine aval a un débit de référence de 2,3 millions de m³, donc on pourrait s'attendre à un coefficient de 22, quel est l'impact des rejets 23 fois plus élevés sur la qualité des eaux en sortie de la Seine ? Là, on parle de la DCE. J'ai parcouru les réponses des consultants et je n'ai trouvé qu'une seule réponse fournissant des garanties de chiffres, une seule qui parle de façon approfondie des substances que l'on est en train de normaliser ou de réglementer et une seule qui nous parle d'un niveau qui pourrait en sortie être celui de l'eau de baignade.

J'aimerais avoir l'avis des autres consultants et qu'on m'explique comment, en conservant un débit de référence de 2,3 millions de m³ –je rappelle que c'est là-dessus que s'applique la réglementation française de 1991 et pas 1,5 million et pas 1,050 million ; aujourd'hui, c'est 2,3 millions et c'est là que s'applique la Directive européenne. La deuxième directive européenne sur le management de la qualité de l'eau devrait pouvoir s'appliquer dans des conditions qui sont celles de ce débit de référence- on arrivera à garantir qu'en sortie d'usine la qualité de l'eau soit bonne.

Ne me parlez pas des zones transitoires, je sais ce que c'est et vous savez très bien que la notion de zone transitoire est quelque chose d'extrêmement transitoire.

M. MICHEL GOUSAILLES : Une petite observation, vous prenez l'exemple des Grésillons, c'est très bien, la station des Grésillons a un débit de référence qui est égal au débit de temps sec. La station des Grésillons traite aujourd'hui 100.000 m³ par jour, on l'a dit tout à l'heure, on est en train d'étudier le projet pour la porter à 300.000 m³/jour de temps sec et de temps de pluie. Ceci pour une raison simple que le système hydraulique des émissaires ne permet pas d'envoyer plus de 300.000 m³/jour sur l'usine des Grésillons. Cette usine, c'est quelque chose de particulier dans le schéma global, elle a un débit de référence qui est égal à son débit de temps sec. Si l'on veut comparer les 100.000 m³ par jour des Grésillons à

quelque chose, il faut les comparer aux 1,3 million de m³ par jour de temps sec de Seine aval.

Maintenant, que veut dire exactement le débit de référence ? Cela veut dire que pour des paramètres pour l'azote et le phosphore, la réglementation nous impose une efficacité moyenne annuelle qui est de 70% sur l'azote global et de 80% sur le phosphore. Il s'agit donc, jusqu'au débit de 2,3 millions m³ par jour, de les prendre en compte tous les jours de l'année où le débit est inférieur à 2,3 millions m³ par jour, de faire la moyenne de tous ces jours-là et de vérifier si l'efficacité de la station est supérieure à 70% sur l'azote global et supérieure à 80% sur le phosphore. La réglementation veut dire cela et non pas forcément que le jour où il arrive 2,3 millions m³ par jour, nous sortions en respectant ce jour-là le rendement de 70%. La veille, je fais 80%, aujourd'hui, je ne fais que 65% parce qu'il y a un peu plus d'eau arrive. C'est comme cela que la réglementation s'applique.

Je rappelle aussi que pour la DCE, c'est de cela dont on parle dans la refonte, les règles qui nous sont imposées pour les débits de 1,5 million de m³ par jour sont 0,5 mg/litre en azote ammoniacal qui est une valeur extrêmement faible et les propositions qui nous ont été remises permettent toutes de tenir cet objectif terrible. Il est clair qu'avec un objectif de 0,5 mg/litre d'azote ammoniacal, l'eau qui sortira en moyenne de l'usine ne sera pas à 25 ou 35 mg/litre de matières en suspension, elle sera à des valeurs tout à fait comparables à celles de l'usine Seine centre ou de l'usine Seine amont. Il ne faut pas comparer des choses en prenant des chiffres qui ne sont pas représentatifs des mêmes conditions d'alimentation. Il est clair que l'usine Seine aval s'inscrira totalement dans le respect des règlements et notamment de la DCE qui est aujourd'hui telle que nous l'appréhendons et telle que l'appréhendent nos partenaires publics, l'Agence de l'eau ou le Service de Navigation de la Seine. Ce sont des caractéristiques extrêmement dures.

M. PHILIPPE MARZOLF : M. HOURSEAU, êtes-vous convaincu par l'explication ?

M. JEAN HOURSEAU : J'aimerais avoir l'explication des gens qui ont proposé leurs solutions.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ils sont dans la salle, mais ils peuvent vous répondre par écrit.

M. JEAN HOURSEAU : Il n'en reste pas moins qu'ici vous n'aurez peut-être pas 23 mais vous aurez 15 fois plus de rejets en moyenne que dans une petite unité et donc un impact au niveau de la qualité de l'eau, de la vie dans l'eau et des odeurs de l'eau. Il ne faut pas l'oublier non plus, il n'y a pas que les odeurs qui viennent des bassins mais l'eau sent mauvais à la sortie de vos usines et ces odeurs-là, vous ne pourrez pas les éliminer, sans parler des choses qui peuvent influencer. L'Agence de bassin nous a expliqué qu'une des causes des mauvaises odeurs, c'était la diminution possible des débits reçus ou des quantités reçues par la station d'Achères.

UN INTERVENANT : C'était fonction de la consommation d'eau des ménages et des industriels globalement.

M. JEAN HOURSEAU : Il ne fallait surtout pas baisser puisque cela augmenterait encore les odeurs ; un certain nombre de chiffres pour vous fixer des ordres de grandeur et des choses qu'il faut que vous sachiez.

UN INTERVENANT : On allait être obligé de remettre de l'eau propre dans les tuyaux.

M. JEAN HOURSEAU : Il ne faut surtout pas toucher à notre patrimoine, les 5 émissaires font partie de notre patrimoine ! Je demande à visiter notre patrimoine à la prochaine journée du patrimoine.

M. PHILIPPE MARZOLF : M. HURSEAU, êtes-vous convaincu par l'explication ?

M. JEAN HOURSEAU : J'attends les explications des gens qui ont proposé leur solution.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ils sont dans la salle et peuvent vous répondre par écrit.

M. JEAN HOURSEAU : Ici, vous n'aurez peut-être pas 23, mais 15 fois plus de rejets en moyenne que dans une petite unité. De toute façon, il y a l'impact sur la qualité de l'eau, sur la vie dans l'eau et des odeurs de l'eau. Il ne faut pas l'oublier, il n'y a pas que les odeurs qui viennent des bassins, mais l'eau sent mauvais à la sortie de vos usines. Donc, vous ne pourrez pas éliminer ces odeurs.

Sans parler des choses qui peuvent influencer. L'agence de Bassin nous a expliqué que l'une des causes des mauvaises odeurs, c'était la diminution possible des débits ou des quantités reçus par la Station d'Achères, et qu'il ne fallait surtout pas arrêter.

M. PHILIPPE MARZOLF : ...Diminution de la consommation d'eau des ménages et des industriels.

M. JEAN HOURSEAU : Il ne fallait surtout pas baisser, car cela allait encore augmenter les odeurs.

M. PHILIPPE MARZOLF : On va être obligés de remettre de l'eau propre dans les tuyaux.

M. JEAN HOURSEAU : Il ne faut surtout pas toucher à notre patrimoine : les cinq émissaires font partie de notre patrimoine. Je demande à le visiter, ce doit être très intéressant. C'est un patrimoine dont les habitants, les riverains de la station se seraient bien passés.

M. MICHEL GOUSAILLES : L'impact de 1,5 million de m³ dans la Seine n'est pas le même que pour 100.000 m³ : vous avez parfaitement raison, sauf qu'il y a un petit bémol à cela, la dureté des règles qui nous sont applicables dans le cadre de la DCE.

Les 0,5 mg/l d'azote ammoniacal qui nous sont imposés représentent justement la teneur limite fixée dans la Seine. La masse d'eau présentera un bon potentiel écologique, si la concentration dans la Seine est inférieure à 0,5 et on nous demande 0,5.

Ce qui signifie que la qualité de l'eau que nous allons rejeter est tout à fait du niveau comparable à la qualité de la Seine en amont de notre installation. Nous ne devons pas dégrader.

Quand vous mettez 1 litre d'eau propre dans 2 litres d'eau propre, vous avez 3 litres d'eau propre, ce n'est pas plus sale après qu'avant.

Cette exigence sur l'azote ammoniacale qui est sur le plan de l'élimination des composés historiques simples de l'eau : le carbone, l'azote, le phosphore. C'est vraiment le paramètre le plus difficile de réduire à un niveau aussi bas. Il va imposer un niveau de traitement global le plus abouti possible. Ainsi sur des eaux de cette qualité, c'est la même qualité que l'eau de la Seine.

Tous les produits contenus dans cette eau auront été oxydés pour les produits qui pouvaient présenter des mauvaises odeurs et auront disparu.

Je ne crois pas que dans la configuration qui nous intéresse le fait de rejeter de 600.000, 1 million ou 1,5 million de m³ modifie de quelque manière que ce soit la qualité de la Seine à l'Aval, et l'éventuelle nuisance du fleuve vis-à-vis des riverains.

M. DANIEL DUMINY : Concernant la DCE, et la difficulté de bien l'appréhender, on passe d'une logique obligation de moyens à une obligation de résultats.

L'obligation de moyens est la suivante : vous avez une usine, avec une qualité d'eau en entrée et une qualité d'eau en sortie ; ce n'est pas la DCE.

La DCE : vous ne devez pas dégrader le milieu naturel.

Michel GOUSAILLES vient de l'expliquer à l'instant. La qualité du naturel évolue. Donc, la qualité de traitement va évoluer dans le temps. C'est pourquoi tout à l'heure, on parlait d'une directive itérative, car elle va évoluer en fonction de la qualité du milieu naturel, de la qualité de la masse d'eau.

Cette directive est suffisamment complexe pour qu'on en parle au fur et à mesure, car elle introduit en droit environnemental une nouveauté très importante : l'obligation de résultat. On ne peut pas porter atteinte à la qualité du milieu naturel, en le rendant plus sale qu'il ne l'était à l'entrée. C'est difficile à appréhender et à comprendre.

Pour un exploitant d'usine comme nous, c'est aussi quelque chose de très difficile à mettre en œuvre, les 0,5 dont parlait M. GOUSAILLES, c'est pour tous les spécialistes quelque chose d'extrêmement bas.

M. PHILIPPE MARZOLF : Des questions dans la salle, sans trop rentrer dans le domaine technique, nous avons des chiffres dans tous les sens et ce n'est pas toujours facile de suivre.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU : Un complément d'information, les niveaux de rejets définis pour les stations d'épuration ont pour objectif de permettre d'atteindre le bon état écologique, et ils sont définis pour cela.

Les chiffres indiqués sont ceux de l'arrêté actuel. Pour Seine Aval dans le projet de refonte à 1,5 million de mètres cubes par jour, c'est également 10 mg/l de matière en suspension, 10 mg/l de DB05 et 50 mg/l de DCO. C'est compatible avec le bon état écologique. Le rôle de la police de l'eau et de tout le monde, c'est de définir des niveaux de rejets qui permettent d'atteindre les objectifs fixés sur le milieu naturel.

UN INTERVENANT, HERBLAYSIEN : Je suis un simple habitant d'Herblay et je voudrais revenir sur un raisonnement qu'il m'a semblé entendre à deux reprises, de deux intervenants différents, ce soir. 5 x 0 = 0 et 5 x 1 une odeur qu'on ne sent pas = 1 odeur qu'on ne sent pas : cela ne me paraît pas complètement intuitif, j'aurais voulu que ce soit un peu développé, ne voyant pas trop la logique.

M. PHILIPPE MARZOLF : Surtout si le 0 n'est pas à 0, mais qu'il tende vers zéro.

M. PHILIPPE DUCHENE : Je suis parfaitement d'accord, j'ai bien insisté sur $5 \times 0 = 0$. Effectivement, il peut y avoir des epsilons qui ne se sentent pas, et 5 x epsilons qui se sentent.

On était dans l'image, mais c'était surtout pour introduire qu'il fallait de fait avoir une analyse de risques de défaillances. Techniquement, on peut réaliser des installations qui seront perçues par la population avoisinante comme sans nuisances les jours où tout va bien. C'est une base.

Je profite de l'occasion pour rebondir sur le niveau de rejet, la directive cadre. Dans le groupe d'appui scientifique, on est bien d'accord pour considérer que ce sont les rejets totaux de l'agglomération parisienne qui comptent par rapport au milieu, et non les rejets ponctuels ici ou là. C'était vrai dans le temps, quand on faisait des traitements moins poussés et qu'il nous restait en sortie des stations d'épuration du carbone très facilement biodégradables. Cela consommait de l'oxygène ; c'est ce qui se passait à Poses dans le temps et par temps d'orage.

On consomme l'oxygène très vite, donc il peut y avoir intérêt à faire des petits rejets. On consomme l'oxygène, mais il y a une petite chute, un barrage, on en remet, etc.

Dès lors qu'on est dans les autres pollutions, on est dans des pollutions qui se dégradent très lentement. La fin de l'ammoniaque résiduel en Seine se dégrade à Rouen et ailleurs. Où que ce soit le rejet un peu à l'amont, au milieu de Paris ou à l'aval, pour le milieu récepteur, c'est le même flux qui va être rejeté à l'aval de l'agglomération parisienne.

Donc, les autorisations de rejet sont probablement considérées pour la globalité des installations ; ce qui amène une autre question des installations de l'agglomération parisienne. C'est un flux total admissible en Seine calculé au départ pour donner des autorisations à chacune des stations d'épuration. Les réglementations vont évoluer aussi pour les autres centres.

Ce point étant établi, on peut revenir sur les 1,5 million m³ de temps sec : gros point de contestation. Effectivement, s'il y a un peu de réduction au rythme de 1 ou 2 % par an de la consommation d'eau potable des grands comptes, des particuliers, etc., que la bonne politique va un peu plus vite que prévu et qu'on arrive à divertir beaucoup d'eau de pluie ou d'eau parasite qui entre avec les eaux usées dans les réseaux du système, il est bien peu probable qu'à l'horizon 2015 on ne soit pas absolument sûr d'avoir totalement besoin de traiter 1,5 million m³.

En même temps, la DCE oblige à avoir une capacité de temps de pluie. On n'a pas bien vu dans les documents qui ont circulé ou les documents préparatoires la pondération entre tout cela, c'est-à-dire en quoi les 1,5 million m³ de temps sec sont une sécurité, une redondance pour avoir plus de capacité de traitement sur l'ensemble des stations d'épuration de l'agglomération parisienne pour pouvoir effectuer le traitement de manière convenable, même en cas d'incidents sur l'un ou l'autre des centres ?

Quel est l'intérêt de cette tranche de 1,5 million m³ plutôt que 1,3 million ou 1 million par rapport à l'efficacité de la qualité de traitement ?

Troisième question qui n'a pas été éclairée : compte-t-on sur la refonte d'Achères pour y mettre un traitement bien plus sévère, par exemple avec les 0,5 mg/l d'azote ?

Ne peut-on pas en profiter, dans un souci d'économie, pour ne pas avoir à porter d'autres installations à peine plus anciennes à ce niveau-là aussi ?

Il nous a semblé que tout cela a été présenté globalement et qu'il n'y avait pas les argumentaires ayant conduit à tous ces chiffres, à part qu'on se fondait sur des décisions « scénario C ». On n'a pas bien vu la balance conduisant à garder ce chiffre, même si l'on peut penser qu'à l'horizon 2015 il y aura peut-être un peu moins d'eau à traiter, au moins par temps sec.

M. PHILIPPE MARZOLF : Le SIAAP peut-il répondre, l'Agence de l'Eau ou le Service de Navigation de la Seine.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je veux préciser que c'est 1,3 million m³ par jour de temps sec ; 1,5 million m³ étant la moyenne annuelle incluant tous les jours de temps de pluie.

Comment a été calculé 1,3 million mètres cubes ? Sur les bases de l'évolution prévisible de la population, des consommations d'eau des habitants, puis sur la connaissance des autres usines d'épuration, des capacités de ces autres usines et des systèmes de raccordement.

Si la quantité d'eau potable fournie diminue, certainement que la quantité d'eau usée arrivant à la station va diminuer, mais le poids d'azote, le poids de phosphore, le poids de carbone qui vont arriver seront toujours les mêmes. La capacité de la station d'épuration n'est pas dimensionnée uniquement sur le volume, mais essentiellement sur la charge, c'est-à-dire sur les tonnes d'azote qui arrivent quotidiennement. 80, 90 ou 100 tonnes par jour peuvent arriver sur l'usine, il faut les traiter et cela que vous consommiez la même chose qu'aujourd'hui ou qu'on fasse 10 ou 20% d'économie. Cela ne changera rien.

Cette charge est le facteur numéro un du dimensionnement. D'autres éléments interviennent dans le dimensionnement : que se passe-t-il quand il pleut ?

Dans l'eau de pluie, il n'y a pas d'azote, ni de phosphore ; donc, les flux qui vont arriver à l'usine vont rester du même ordre de grandeur. Par contre, le débit va augmenter. On sait que la biologie aura la capacité de prendre en charge le tonnage d'azote, à condition qu'elle ait le temps de le faire, à condition que hydrauliquement on soit capable de faire passer dans les ouvrages les débits en cause.

Cette question de la diminution des quantités d'eau consommée peut influencer, mais ce n'est qu'à la marge sur le volume global susceptible d'arriver sur la station en moyenne annuelle, mais n'influera pas sur les charges à traiter et à éliminer par l'usine. C'est une question à population définie.

Maintenant, s'il y a une évolution de la population dans les zones raccordées sur le SIAAP, il est évident qu'il y aura un impact sur les charges. Si la population s'en va hors du territoire du SIAAP, la charge diminuera.

Un point fort a été soulevé, dans le cadre de tous les aménagements nouveaux susceptibles de ramener des populations fortes (cas donné par le Directeur général), il n'est pas question que ces concentrations de populations nouvelles (80.000 logements nouveaux) viennent s'ajouter aux installations existantes.

Là, il est clairement exprimé que ces nouveaux centres d'évolution démographique devront se doter de leurs propres outils d'épuration afin de ne pas surcharger les outils que nous programmons aujourd'hui.

M. PHILIPPE MARZOLF : Y a-t-il une marge prise en plus, si une autre installation ne fonctionne pas bien sur ce débit ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Oui. C'est compliqué, le fait que l'installation puisse marcher par temps sec et par temps de pluie constitue en soi une marge hydraulique. Par exemple Seine Centre a un débit nominal de 240.000 m³ par jour.

Par contre, elle a un débit de temps de 408.000 m³ par jour. S'il y a une défaillance sur une installation quelque part, en s'accordant avec les services de la police de l'eau, qui vont vérifier que l'on ne fait pas n'importe quoi, et si possible physiquement, on va détourner une partie de l'eau sur Seine Centre pour éviter de la rejeter sans aucun traitement parce qu'un ouvrage pourrait être en défaillance.

Chaque ouvrage localement, et pour répondre aussi à Monsieur DUCHENE, tel qu'il est conçu aujourd'hui avec les nouvelles règles que l'on s'applique à mettre en œuvre, est doté d'une certaine redondance. C'est pourquoi il n'y a jamais un ouvrage unique qui traite toute l'eau, car s'il est en panne, on devrait tout mettre à la rivière.

C'est toujours un ensemble d'ouvrages qui fonctionnent en parallèle. Sur Valenton, 8 ouvrages biologiques fonctionnent en parallèle. Si l'un connaît une défaillance, les 7 autres peuvent se surcharger de 10 % pour absorber. Si c'est un peu plus grave, il faudra peut-être détourner un peu d'eau sur une autre installation. On peut espérer que les 8 ne vont pas connaître la même défaillance dans le même temps.

M. CHRISTIAN DUFFY : On commence à avancer et à comprendre pourquoi vous souhaitez absolument 1,5 million sur ce site et 2,3 millions, puis avec le temps de pluie.

Peut-être que le temps de pluie ne joue pas sur l'azote, mais sachant qu'il ramasse d'autres polluants, l'eau est encore plus dans un état délabré, et j'en reviens toujours à cette question des 17 km.

Nous voulons revenir sur le schéma d'ensemble, et c'était le début de l'intervention du CAPUI. Nous ne pouvons pas regarder l'histoire de Seine Aval sans comprendre l'ensemble. Si Valenton a un problème, les autres tranches peuvent avaler. Après, si 2 tranches connaissent un problème, on peut dévier, mais sur où ? Si l'on regarde les documents fournis, on arrive sur Seine Aval, Colombes de même.

Ce scénario démontre qu'Achères est le nœud central d'une politique où s'il y a des problèmes en amont, c'est Achères qui récupérera tout. S'il y a un problème à Achères, où cela va-t-il ? Cela arrive chez nous. Qu'a fait cette population pour mériter cela ?

On parle du scénario C, le CAPUI à l'époque a beaucoup œuvré pour la décentralisation et revoir le schéma d'assainissement d'Île-de-France, à une certaine époque il n'était pas d'accord. Il y avait un scénario D qui prévoyait une capacité in situ à Seine Aval de 800.000 ou 900.000 m³.

Pourquoi ce scénario n'a-t-il pas été retenu ? L'histoire a fait qu'il y a des pressions, des arguments économiques ou autres. Une situation a été faite dans les années 2000 et

obtenue par les élus, qui avaient rencontré tous les ministres de l'environnement depuis 1987. Si l'Etat s'en était occupé, c'est qu'il y avait un véritable problème de fond dans cette région.

Si ce scénario D a été mis en avant, je ne crois pas que c'étaient des furieux qui ont décrété 800.000 m³ histoire de faire plaisir. Il y avait des solutions pour pouvoir justement empêcher qu'Achères soit une forme d'entonnoir, faisant que l'on récupère tous ces polluants avec tous les problèmes que nous connaissons.

Vous avez répondu, sans y répondre, à ma question : oui, s'il y a un problème sur Valenton, cela se déverse sur... Seine aval ? On peut le dire ?

M. DANIEL DUMINY : S'il y a un problème sur Valenton, l'interconnexion avec Seine Aval est possible.

M. CHRISTIAN DUFFY : Voilà, merci.

M. DANIEL DUMINY : Aujourd'hui, nous avons des problèmes d'odeurs importants sur Seine Aval, et dans le même sens, nous traitons beaucoup plus d'eau sur Colombes. Nous avons passé Colombes à 400.000 m³ pour soulager Seine Aval, c'est tout le sens de l'interconnexion des réseaux et des usines au sein de l'agglomération parisienne, car il doit exister me semble-t-il une solidarité parisienne. Cela marche dans un sens, et aujourd'hui cela marche dans l'autre sens.

M. CHRISTIAN DUFFY : Sur les trois, permettez-moi de répondre, il y a les trois mousquetaires mais généralement ils sont quatre, alors trouvez le quatrième.

UN INTERVENANT, HERBLAYSIEN : Le déplacement des boues dans le regroupement pour réduire le périmètre impose un nouveau traitement, un nouveau stockage, de nouvelles analyses. Quel sera le devenir de ces boues ?

Dans un dossier de propositions, il a été évoqué l'usine d'incinération. Naturellement, vous nous avez assuré qu'il n'y aurait pas d'usine d'incinération dans le périmètre, mais celui-ci a une fin. A 10 mètres de ce périmètre, on peut très bien se trouver avec une usine d'incinération.

M. DANIEL DUMINY : Concernant l'usine d'incinération, le Président OUZOULIAS a dit et écrit, et c'est le document que vous avez encore, qu'il n'y aura pas d'usine d'incinération.

Pour être honnête, même si cela doit faire un peu réagir la salle, je pense que l'usine d'incinération n'est pas à exclure sur le plan technique. D'autres spécialistes l'ont dit dans cette salle, y compris des organisations de défense de l'environnement, des ingénieurs suisses, des élus. Un certain nombre de grands spécialistes de l'environnement le disent. Je voulais le dire car c'est la vérité.

Il se trouve que sur cette plaine il y a une opposition réelle à l'incinération. Quand on parle de gouvernance, j'attire juste votre attention là-dessus. Le Président a dit qu'il y avait opposition et qu'il ne ferait pas d'usine. S'il le dit, ce n'est pas pour la faire 10 mètres à l'extérieur du périmètre du SIAAP.

A l'extérieur du périmètre du SIAAP, on n'est plus chez nous. Donc, il n'y aura pas d'usine d'incinération sur le site de Seine Aval dans le futur. On a même dit que l'incinération des graisses aujourd'hui va disparaître demain. C'est une chose actée et gravée.

M. PHILIPPE MARZOLF : Mais si demain, vous n'arrivez pas à valoriser les boues en agricole, comme cela vous est arrivé, lorsqu'il y avait des teneurs en PCV dans ces boues, cela ira peut-être en incinérateur. Dans quel incinérateur ? Et où ?

Le maire de Saint-Germain est prêt à le recevoir dans son incinérateur d'ordures ménagères. Il demande à avoir des charges en plus.

M. DANIEL DUMINY : Azalys est prêt à recevoir. On envoie des boues dans les cimenteries par exemple pour remplacer les farines animales. C'est plus intéressant que de les envoyer en CET (décharges).

De la même façon que vous envoyez sans doute vos ordures ménagères dans un incinérateur qui n'est pas très loin d'ici, le SIAAP n'a pas vocation à brûler ses boues dans un incinérateur à proximité.

Mais, effectivement, si les boues sont polluées ou si l'on ne peut pas faire autrement, cette voie n'est pas exclue.

M. CHRISTIAN DUFFY : Sur la question des boues, il y a un vrai problème, on a vu à travers les documents que vous arrivez à essayer de les transformer en produits Fertifond. Ne peut-on pas imaginer une solution du type « telle commune envoie tel volume d'eau usée sur Achères, à partir de là, tant de boues sont arrivées et on rend à l'expéditeur ses boues produites ». Après, on peut utiliser différents moyens pour remonter les boues !

M. PHILIPPE MARZOLF : Notamment pour les services publics, jardins publics gérés par toutes les collectivités.

M. CHRISTIAN DUFFY : Pardonnez l'humour, n'y voyez pas d'attaque personnelle.

M. PHILIPPE DUCHENE : J'en profite pour glisser un point que le groupe d'appui scientifique voulait mettre en lumière. On a trouvé que l'étude des débouchés et des aléas sur les débouchés des boues dans les diverses filières manquait un peu d'arguments et de précisions, peut-être avons-nous mal lu.

Nous serions preneurs dans l'intérêt général d'une réétude et de diverses possibilités, qui peuvent durer plus longtemps que des incidents : une perte de débouchés agricoles même après compost, des hypothèses un peu grosses.

Que permettent les propositions des groupements aujourd'hui et demain dans la proposition définitive qui sera élaborées ?

Nous sommes encore une fois dans l'analyse un peu plus détaillée des prospectives et de risques.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je ne vais pas détailler toutes les propositions, mais globalement les groupements nous ont proposé des solutions redondantes, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs débouchés : la valorisation interne énergétique par l'intermédiaire de la fabrication de biogaz qui diminue de 30 % le poids de matières à évacuer. C'est déjà bien.

Ensuite, il y a la réduction du poids global par l'élimination de l'eau jusqu'au séchage très souvent. Quel est le débouché final ?

Il y a une minéralisation à l'intérieur de l'usine par un procédé d'oxydation en voie humide qui permet de récupérer de la matière organique utile par ailleurs, qui permet de récupérer des sables qui peuvent être valorisés et de ne plus avoir de matières organiques à évacuer vers l'extérieur.

Il y a la valorisation agronomique, soit agricole, soit forestière, soit reconstitution de sol, soit comme pour les espaces publics et il y a la valorisation thermique de boues séchées à l'extérieur du site vers des cimenteries, des centrales EDF ou des valorisations matières vers des usines capables de transformer ces boues en matériaux de construction.

Donc, il y a plusieurs voies et globalement dans chaque projet, on a vérifié mais ce sera à nous de le décider aussi, de mettre en œuvre une solution qui ne couvrira pas 100 % du poids de boue produit mais 130, 140 ou 150 % de manière à ce qu'en cas de défaillance à un moment donné ou de longue durée par une évolution réglementaire, par exemple s'il n'est plus possible d'envoyer les boues dans le secteur agronomique, on aura la capacité sur place de suspendre cette production de boue de ce type et d'orienter les boues vers d'autres procédés qui ne feront appel à cette filière d'évacuation.

Il est clair qu'on ne peut pas aujourd'hui dimensionner chacune des filières dont je viens de parler à 100 % du poids total ; ce serait complètement déraisonnable. Par contre, le projet prévoira de se doter d'une redondance justement qui permettra de faire face à de telles situations, et de gagner le temps nécessaire à la réalisation d'une nouvelle installation, qui correspondra beaucoup mieux à la nouvelle réglementation.

C'est simplement prévoir l'avenir et se mettre en position d'être capable d'y faire face sans problématique insurmontable dans l'instant. C'est aussi à cela que le projet va servir et qu'ont répondu les différents groupements d'une manière ou d'une autre.

Il nous appartiendra d'étudier ce qui nous paraît le plus pertinent.

M. PHILIPPE MARZOLF : Avant de passer à la deuxième partie sur le phasage du chantier, quand les nuisances vont-elles commencer à diminuer ? Les trois groupements présents ont-ils des choses à ajouter à ce moment du débat ou des précisions à apporter ?

Avez-vous des éléments de meilleure compréhension ? C'est quand même vous qui avez répondu à un cahier des charges au départ du SIAAP et qui avez apporté des solutions techniques que quelque part le SIAAP reprend.

M. DIDIER LETALLEC, DIRECTEUR DE PROJET DU GROUPEMENT SEQUAVAL : C'est l'une des trois études que nous avons pu faire pendant un an et demi. La seule chose que je voulais préciser par rapport à tout ce qui a été dit, est que je confirme bien en tant qu'ingénieurs de traitement d'eau, architectes, ergonomes la faisabilité de ce qui est mis dans les projets, les garanties de traitement d'eau, desquelles on parle avec ces niveaux extrêmement sévères de qualité d'eau, on sait les faire aujourd'hui.

Actuellement, la station ne les respecte pas, mais techniquement je peux vous assurer qu'on est tout à fait capable de faire des usines de cette dimension avec les niveaux de traitement exigés. Je peux vous le certifier.

Concernant les nuisances d'odeurs, on sait confiner des usines. On a pris le cas de stations françaises. On est représentants des groupes de grande taille, on fait beaucoup d'affaires à l'international.

On a des grosses usines à l'international qui sont aussi dans des centres-villes et qui respectent sans problème les nuisances, en tout cas les risques.

Pour ce qui est des boues, je rejoins ce qui a été dit. Dans toute la discussion avec le SIAAP, il est apparu, et tous les groupements étaient ensemble pendant les réunions de travail, que l'on ne pouvait plus concevoir une usine dimensionnée à 100 % de sa capacité. Il faut y introduire des notions de souplesse, de fiabilité.

Il est vrai qu'on double les équipements. Sur la filière boue, on a prévu une conception à 140 ou 150 % du traitement pour justement avoir cette capacité à choisir une filière ou l'autre. C'est un choix que fera le SIAAP, il y a des possibilités d'éliminer en partie sur site ou site exporté pour aller vers des valorisations thermiques.

En Allemagne, ils recherchent des granulés pour faire de l'électricité. Des pays européens poussent ce genre de filières.

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur vos exemples que vous avez à l'étranger d'autres usines, ce sont les mêmes volumes.

M. DIDIER LE TALLEC : Hong-Kong, Singapour sont des villes extrêmement urbanisées, on fait des usines sur 7 ou 8 niveaux qui traitent complètement les effluents de 12 millions d'habitants, et qui ne créent pas de nuisances. Ce sont des choses tout à fait possibles.

M. PHILIPPE MARZOLF : Mais cela coûte cher.

M. DIDIER LETALLEC : Bien sûr, tout cela coûte de l'argent.

M. PHILIPPE MARZOLF : Y a-t-il une « DCE » à Hong-Kong ?

M. DIDIER LETALLEC : Non ! Dans les pays asiatiques, ils ont des normes aussi extrêmement sévères au niveau des rejets, spécialement à Hong-Kong où ils sont dans une baie relativement fermée.

M. PHILIPPE MARZOLF : D'autres groupements voulaient réagir ?

M. JEAN HOURSEAU : A vous entendre, je me pose une question : comment se fait-il que ce soit à Hong-Kong, à Singapour et qu'il faille attendre encore 15 ou 20 ans peut-être, pour que ce soit vrai ici ?

Est-on plus futé, plus riche ou quoi à l'extérieur expliquant qu'ici on n'est « encore dans la merde », excusez-moi le terme ?

M. DIDIER LETALLEC : Je suis mal placé pour faire tout l'historique des effluents. A Hong-Kong, il y a 100 ou 150 ans, il n'y avait pas Haussmann et je ne vous raconte pas comment étaient l'épuration et l'assainissement de telles villes il y a encore quelques dizaines d'années ?

Lorsqu'il s'agit de voir la croissance démographique de ces pays, en Chine, n'importe usine réalisée, c'est 500.000 m³ par jour. C'est devenu un standard : 300.000 m³/jour en eau,

500.00 m³ en eau usée, car il y a une croissance démographique telle qu'elle est accompagnée immédiatement des équipements d'assainissement.

Pour la région parisienne, l'évolution a été beaucoup plus lente ; les choses se sont faites lentement. Lorsqu'on parle de normes aujourd'hui, les asiatiques comme d'autres pays, ont des normes sévères à l'européennes. Quelque part, ils n'ont pas eu à passer ces différents caps d'épuration et de niveaux d'épuration.

Il est vrai que le site de Seine Aval a une très grande histoire, c'est ce qui fait la complexité du site.

M. PHILIPPE MARZOLF : Et des relations avec le voisinage.

M. ALEXANDRE SUBLARD, DIRECTEUR DE PROJET GROUPEMENT GECOM : Je suis effectivement d'accord, j'ajouterai deux points. Les normes de rejets sur lesquelles on nous a demandé de travailler sont très draconiennes. On est aux limites quelque part des savoir-faire des traitements de l'eau. Ce sont des traitements vraiment très poussés. C'est rare de travailler sur des sujets aussi pointus.

J'ai été assez surpris des débats sur l'effet de volume ou de charge qui arrive sur le site de Seine Aval. Pour moi, en tant qu'ingénieur, cette charge ou ce volume qui peut arriver sur le site peut être une opportunité, et cela va peut-être en choquer quelques-uns.

L'effet d'échelle fait qu'on mettra les bons moyens aux bons endroits, que ce soit pour le traitement des eaux, pour le traitement des boues, pour le traitement de l'air, les nuisances, etc.

En tant qu'ingénieur au service de l'environnement, la taille ne nous effraie pas ; au contraire, c'est une opportunité pour bien faire.

M. PHILIPPE MARZOLF : On part du principe de la DERU 1991, on aura 15 ans de retard pour être en conformité. On sera aussi en retard pour la DCE. On court après les normes et d'ici là, il y aura des normes encore plus strictes. On sait très bien que l'Europe nous tire vers des normes plus strictes au niveau environnement notamment.

S'il y a des normes plus strictes sur les polluants émergents, sur d'autres polluants, ce principe de traitement d'une pollution de base humaine est-il toujours valable par rapport à des grands volumes ou pas ?

M. ALEXANDRE SUBLARD : Oui, pour la même raison, l'effet d'échelle fait qu'on peut prévoir aussi des technologies qui permettent d'anticiper et même si les futures normes qui vont sortir pour la DCE... On maîtrise les normes pour tout ce qui concerne les paramètres physico-chimiques qui sous-tendent la biologie. On sait que derrière arrivent toutes les substances prioritaires, on en est à les détecter et à les analyser. Après, il faudra comprendre leurs impacts sur l'environnement et sur le biotope.

Je vais faire une petite page de publicité pour ce que l'on a proposé dans le groupement. Dans notre solution, on considère que 70 % de la pollution peuvent être traités par bio filtration. Nous estimons que les 30 % restants doivent être traités par une ultra filtration membranaire. C'est aujourd'hui la technologie la plus mature et la plus éprouvée pour aller chercher la pollution la plus fine.

Donc, anticiper ces éventuelles évolutions réglementaires sur tout ce qui est substance prioritaire, c'est ainsi que nous l'avons abordé, il faudra lire les marchés de définition, et c'est pourquoi nous proposons de ne pas étendre à 100 %, mais de faire un complément à 30 % de membranes ultra filtration.

C'est un peu technique et je ne suis pas certain que cela intéresse tout le monde.

M. PHILIPPE MARZOLF : Comme on voulait parler de phasage du chantier également, la question posée initialement est : faudra-t-il attendre les 10 ans ou au fur et à mesure les nuisances vont-elles baisser ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Il y a une situation aujourd'hui, telle qu'on la connaît malheureusement et la situation après la refonte, telle que je vous la présente et que je vous encourage à imaginer et à concevoir comme une réalité de demain. Entre les deux, que se passe-t-il ?

Il y aura la continuité de la vie de l'usine. J'ai dit tout à l'heure qu'on injectait des produits chimiques, on continue dans les réseaux pour limiter le potentiel émissif tous les jours à travailler sur ces questions. On trouve des nouveaux produits qui présentent des intérêts nouveaux, des complémentarités avec les anciens. Dès l'année prochaine, on va mettre en œuvre un nouveau type de traitement sur l'un des émissaires alimentant Seine Aval qui jusqu'à présent était moins traité ou peu traité pour des raisons historiques.

Avant, ils ne présentaient aucun problème, et ce n'est que depuis trois ou quatre ans qu'ils posent des problèmes : diminution des débits, réchauffement de l'eau. D'ailleurs, les deux sont corrélés, le réchauffement est en grande partie dû à l'absence dans les réseaux d'eau industrielle qui était de l'eau de Seine, utilisée dans les égouts parisiens pour faire des chasses. Cette eau est toujours plus froide que l'eau d'égout, surtout en hiver. Donc, on a des différences de 2° par rapport à avant.

C'est le vécu et la mise en place dès l'an prochain de nouveaux systèmes de désodorisation sur Seine Aval pour venir renforcer ce qui existait déjà, dont les performances ne nous satisfont pas.

Puis, l'amélioration permanente sur les endroits où on peut le faire. La DERU arrive et doit être finie en 2011. C'est pour respecter les normes, mais pour ce faire, on va être obligé de traiter séparément les effluents du traitement des boues, ceux qui sont très odorants et qui contiennent beaucoup de pollutions.

Le fait de les traiter séparément va séquestrer toutes les odeurs liées à ce produit. Déjà, les odeurs qui peuvent être émises sur les bassins d'épuration biologique vont disparaître, car elles seront canalisées dans un nouveau traitement particulier.

Deuxième impact, le fait de traiter ces jus, va permettre de dégager de la marge de manœuvre sur les installations existantes en les déchargeant de 20 % de la charge en carbone.

20 % de charge de carbone en moins, c'est 20 % de demande en oxygène en moins, et c'est se rapprocher de conditions de fonctionnement bien meilleures que celles qu'on connaît aujourd'hui. Donc, un double impact qui va arriver à cela, que je ne peux pas quantifier, dont je suis certain qu'il y aura un impact très fort sur les risques de nuisances et sur les émissions.

Troisième niveau où cette DERU va intervenir pour la lutte contre les nuisances, on souhaite modifier les dispositifs d'exploitation en ce qui concerne la gestion des boues fraîches issues des ouvrages.

Aujourd'hui, on n'est pas toujours à même de traiter comme il faudrait les boues. On les laisse séjourner un peu trop longtemps. Dans ce cas, elles vont commencer à entrer en pétrification et dégager des odeurs. On va arrêter ce phénomène en se dotant d'un système d'évacuation « au fil de l'eau » des boues sans les stocker afin d'éviter cette production d'odeurs et aussi de manière à permettre de fiabiliser la chaîne de traitement des boues derrière.

Il y a un impact fort sur les conditions d'émission d'odeurs. Que ce soit le fonctionnement de la station ou le projet DERU, ce sont des éléments qui vont contribuer à diminuer les risques d'odeurs.

Quand on rentre dans la phase de la refonte, contrairement à ce qui a pu être dit, l'ensemble des projets, à la demande du SIAAP, prévoit la réalisation en premier d'un nouveau prétraitement. C'est un impératif pour le SIAAP qu'il soit le premier élément de la nouvelle usine après refonte.

Donc, c'est à l'horizon 2013/2014 que ce nouveau prétraitement devrait être opérationnel. Le SIAAP fera tout ce qu'il peut pour raccourcir les délais au maximum sur cette installation, car on sait que c'est une installation très sensible sur le plan des odeurs.

Après, cela va s'enchaîner. Le respect de la DCE sur le plan du traitement des eaux est programmé pour 2015/2016 à peu près. Donc, tous les ouvrages à ciel ouvert, à l'horizon 2016, auront plus ou moins disparu et auront été remplacés par les ouvrages nouveaux dont on parle et dont on vous vante les mérites, Monsieur le Maire, et dont on pense qu'ils seront tout à fait à même de répondre à vos préoccupations.

C'est une évolution. La fin des travaux de refonte, c'est toute la reprise du traitement des boues qui elle s'effectuera dans les années. Ils resteront en fonction des impératifs du moment.

Ce n'est pas aujourd'hui : plein d'odeurs et 2018 : plus d'odeurs, mais aujourd'hui : des difficultés et au fur et à mesure du temps : de moins en moins de difficultés par nos efforts permanents et par les nouvelles installations qui interviendront au fil du temps sur le site.

Dès l'année prochaine, on met en place des nouveaux traitements. En 2011, la DERU sera terminée. Donc, toute la partie liée au traitement des boues (tout le monde connaît l'odeur particulière des boues cuites, c'est très fort et cela peut provoquer beaucoup de gêne) sera éradiquée, puisque ce sera traité séparément dans des installations new look, comme celles de la même génération que celles que l'on prévoit aujourd'hui à la refonte. On est dans les mêmes procédés, les mêmes types de traitement et les mêmes exigences sur le plan du risque de nuisances olfactives.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pendant les travaux, vous continuez à traiter le même volume d'eau sans aucun problème ? Il faut construire à côté, détruire l'ancien.

M. DANIEL DUMINY : C'est l'une des difficultés de ce dossier, l'eau arrive toujours à Seine Aval et nous sommes dans l'obligation de traiter les eaux et de faire le chantier en même temps.

M. PHILIPPE MARZOLF : Cela ne risque pas de faire dysfonctionner la station s'il y a des parties que vous êtes en train de reconstruire.

M. DANIEL DUMINY : Non, par contre sur le prétraitement, l'un des groupements proposait de couvrir le prétraitement existant. Nous sommes en cours de réflexion, notamment avec l'exploitant et le directeur du site. Nous allons sans doute choisir l'orientation inverse, qui est de construire un prétraitement à côté pour ne pas accroître les difficultés de gestion de l'usine. On va partir vraiment avec du neuf.

M. PHILIPPE MARZOLF : Des réactions ou des questions complémentaires sur ce premier phasage qui vous est présenté et le déroulement des travaux ?

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Une précision, vous avez dit qu'on serait probablement en retard sur la DCE. Le planning présenté se cale sur un objectif de 2015. On espère ne pas être en retard.

Aujourd'hui, j'étais à la même réunion à la Direction de l'Eau, sur les 29 pays de la communauté européenne, 11 pays sont en contentieux sur la DCE, la France n'en est pas. On est l'un des pays en avance dans sa mise en œuvre. On essaie de ne pas renouveler l'expérience de la DERU.

M. PHILIPPE MARZOLF : DERU, pour laquelle on a un contentieux. On veut tous bien vous croire qu'en 2015, la France sera conforme à la DCE.

Avez-vous des réactions à ce qui vous a été présenté ?

M. CHRISTIAN DUFFY : Comment voulez-vous qu'on se prononce sur un projet, alors que nous ne sommes pas d'accord sur la finalité ? C'est extrêmement délicat.

Il n'a pas été répondu, Monsieur GOUSAILLES, mais je suis sûr que vous allez vous empresser de le faire, à la question : pourquoi n'y a-t-il pas de nuisances à Valenton où c'est à ciel ouvert ? Y a-t-il un rapport entre la longueur des canalisations qui amènent les eaux usées à Valenton par rapport au delta sur Seine Aval ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Oui, il existe un rapport, Valenton traite des eaux qui viennent du secteur d'Etampes, qui font 50 ou 60 km. Et pourtant, cela n'a pas d'odeur. Pourquoi n'y a-t-il pas d'odeurs à Valenton ?

Pour être très court, c'est une station moderne. Les ouvrages sont émissifs, le prétraitement, la décantation primaire sont couverts. Dès l'origine, on a prévu de mettre des couvertures dessus, ce sont des ouvrages couverts, d'où l'air extrait est traité avant d'être rejeté dans l'atmosphère.

Les ouvrages biologiques ne sont pas couverts comme à Seine Aval. Le temps de séjour moyen de l'eau usée dans un ouvrage biologique de Seine Aval est compris entre 1 heure et demie sur Achères 3 et 3 heures sur Achères 1. Cela ne vous dit rien, mais ce temps est court.

A Valenton, le temps de séjour de la même eau dans les ouvrages biologiques est compris entre 10 et 20 heures. Cela veut dire que l'usine Seine Aval n'a été conçue que pour éliminer la pollution carbonée sur ces ouvrages biologiques, et ce sont des pollutions bactériennes d'un type particulier qui se reproduisent très vite et qui n'ont pas besoin de séjourner

longtemps dans l'ouvrage. Elles séjournent un ou deux jours. Ensuite, on les extrait car elles sont reproduites et il y en a de trop.

Sur Valenton, c'est un ouvrage où l'on souhaite éliminer l'azote, le phosphore aussi par voie biologique où l'on a besoin de population beaucoup plus difficile à manœuvrer, dont les temps de séjour requis dans les bassins (temps de reproduction) sont de l'ordre de 10, 15 ou 20 jours.

Globalement, une bactérie d'Achères reçoit 10 fois plus d'eau qu'une bactérie de Valenton. Elle a beau être goulue, elle ne peut avoir un niveau d'efficacité aussi grand que sa copine qui en reçoit 10 fois moins. C'est comme quand on fait un plat, et qu'on seul ou 10 à le manger. Si vous êtes 10 à tomber dans la gamelle, à la fin il ne reste pas grand-chose, il n'y a plus que des miettes.

Valenton est dans le type de la station qui relargue que des miettes et Seine Aval est le type sur sa biologie de la station où le lave-vaisselle est strictement nécessaire. Le lave-vaisselle, c'est la nitrification qu'on met derrière.

Donc, ce sont des stations qui sont conçues très différemment. Il y en a une qu'on appelle dans le langage technique la station à forte charge, c'est-à-dire peu d'ouvriers bactéries qui travaillent avec beaucoup de pollutions qui arrivent, et l'autre est une station à faible charge avec beaucoup d'ouvriers bactéries qui travaillent avec peu de pollution qui arrive.

Pourquoi ne fait-on pas la même chose à Achères ? C'est simple, car dans un cas c'est 1 ou 1 heure et demie de temps de séjour et dans l'autre cas cela monte à 20 heures. Je veux bien faire des bassins à Seine Aval qui vont être 20 fois plus grands que ceux qui existent aujourd'hui. Là, on a parlé de diviser la surface des ouvrages qui servent au traitement par deux grosso modo, si l'on veut faire de la biologie, comme on le fait à Valenton, il faut multiplier les surfaces par 3, 4, ou 5.

C'est aussi la problématique à laquelle on est confronté des ouvrages qui ne tiennent pas trop de place, qui ne se voit pas, mais qui sont efficaces. J'en reviens à ce qui se passe dans des villes étrangères. Au cœur de grandes villes, comme Vienne par exemple, j'ai vu une station du même type que Valenton, avec une belle usine d'incinération parce que les populations locales ont une tradition de l'écologie beaucoup plus ancrée qu'ici. Je ne fais pas injure à la population française. Il y a une connaissance beaucoup plus forte, ces gens-là savent qu'il doit y avoir une station d'épuration comme nous, mais ils acceptent qu'elle soit devant leurs yeux, qu'on la voit et qu'il y ait une cheminée pour l'incinération des boues, car c'est rentré dans les mœurs. Peut-être que dans 50 ans, vous viendrez nous voir en demandant qu'il y ait une usine d'incinération, ce n'est pas impossible.

M. PHILIPPE MARZOLF : Je pense que ce sera plutôt l'inverse, les Parisiens vous demanderont, parce qu'ils ont bien vu que les trois usines d'incinération autour eux fonctionnent normalement, peut-être une station d'épuration au plus près de chez eux.

M. MICHEL GOUSAILLES : Tant mieux s'ils le demandent.

(Commentaires dans la salle).

M. PHILIPPE MARZOLF : Puisque tout se fait enterré, on ne la voit pas, c'est inodore et cela n'a pas d'impact.

M. JEAN HOURSEAU : Nous venons d'assister à une merveilleuse démonstration de l'intérêt de réduire les quantités d'eau arrivant ici. Moi-même, je n'aurais pas pu faire mieux. Merci.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je suis content de vous faire plaisir. Il n'empêche que le 1,5 million m³ arrive toujours à Seine Aval, et il faut bien qu'il soit traité. C'est l'une de nos obligations vis-à-vis des arrêtés de rejets qui nous sont opposés. On ne peut pas se mettre d'autorité contre les autorisations de rejets qui nous sont proposées.

M. PHILIPPE MARZOLF : Dans le document du SIAAP qui vient de sortir, il a été mentionné que des questions étaient à approfondir. C'est aux gens de la salle de les poser pour qu'ils répondent.

MME NADINE PORCHER, CAILLOUX GRIS, HERBLAY : Je rejoins les propos de Mme MONJANEL, depuis quelques temps nous avons constaté une recrudescence d'odeurs. La maîtrise de vos usines est difficile.

Vous proposez un projet idyllique. En entendant derrière que le chantier va se faire en même que l'usine va continuer à fonctionner, cela prouve qu'il est indispensable que cette usine continue de fonctionner. Elle ne peut pas s'arrêter. Si l'on regarde les volumétries des usines en amont, on voit bien qu'en cas d'incident ou accident, si momentanément elle était obligée de s'arrêter les absorptions ne pourraient pas se faire par les usines en amont. Les volumétries ne peuvent pas permettre une absorption de ce que traite Seine aval.

Cela signifie que concrètement, cela viendra chez nous et cela sortira chez nous. Les chiffres sont dans vos dossiers, expliquez-moi autrement comment vous faites. Je rebondis aussi sur le fait qu'on passe à 1,5 million, c'est un centre immense, gigantesque. Vous nous disiez qu'il y aurait zéro nuisance, donc zéro fois epsilon. Mais, un incident sera très important par rapport aux autres usines.

Les émanations qui vont en sortir ne seront peut-être pas cinq fois plus importantes, car vous allez prévoir des systèmes de sécurité, de déversement vers d'autres bassins, mais quand même elles seront très importantes.

Merci de vos réponses.

M. DANIEL DUMINY : Sur le premier point, je suis d'accord avec vous, si j'ai bien compris votre remarque. Effectivement, des eaux qui arrivent à Seine aval et ne peuvent arriver qu'à Seine Aval, quelle que soit la capacité des usines à l'amont, le réseau faisant que ces eaux sont collectées par les émissaires et qu'elles ne peuvent pas aller ailleurs qu'à Seine Aval.

MME NADINE PORCHER : Si Seine aval s'arrêtait, on aurait forcément des eaux qui viendraient dans Seine aval, même si les autres usines étaient au plus fort de leurs capacités, visiblement cela ne suffirait pas.

M. DANIEL DUMINY : Nous sommes bien d'accord et c'est ce que j'essaie de vous dire. Les autres usines ne peuvent pas reprendre la capacité de traitement de Seine Aval.

De plus, j'ajoute que même si les autres usines pouvaient reprendre une grande partie des eaux, elles ne pourraient pas toutes aller vers les autres usines, car l'eau coule suivant la pente des ouvrages et les cinq émissaires (histoire commune à l'Île-de-France) se dirigent vers Seine aval.

Donc, de toute façon, une grande partie des eaux arrive à Seine Aval, quelle que soit la capacité de traitement à l'amont. Celle-ci n'est pas capable de reprendre en redondance la capacité de traitement de Seine aval.

En conclusion, vous avez tout à fait raison, l'usine Seine aval ne peut pas s'arrêter. C'est tout à fait clair. C'est bien pour cela qu'une usine est conçue comme plusieurs usines, Monsieur GOUSAILLES expliquait tout à l'heure que sur Valenton c'est 8 files de traitement. Toutes les usines sont pensées avec de la redondance.

Même sur Seine Aval, on a Achères 1, Achères 2, Achères 3, Achères 4, la « Clarif » qui comprend plusieurs files, idem pour la « nit/dénit ». En fait, la panne de toutes les files d'une même usine, en même temps serait quelque chose d'exceptionnel. Le travail des ingénieurs consiste justement à concevoir des usines pour qu'il y ait cette redondance et à accepter la panne.

Dans la conception de nos usines, nous intégrons la défaillance dès la conception, ce que disait le représentant du CEMAGREF ; ce qui signifie le doublement d'équipements, de bassins, et cela a coûté. C'est bien normal quand nous sommes industriels.

M. GÉRARD MARY : Nous appliquerons le principe du cloisonnement pour limiter les impacts lors de la défaillance d'un des équipements, pour que cet équipement à l'arrêt momentanément ne dégrade pas le reste du fonctionnement.

M. PHILIPPE MARZOLF : Etes-vous convaincu ?

M. CHRISTIAN DUFFY : Je suis en complet désaccord avec le fait que les 5 collecteurs amènent obligatoirement. Je rappelle que des projets ont été combattus à Sevran Seine qui pouvaient prendre sur le maillage des collecteurs, donc cette fameuse histoire que vous vous voulez nous prêter commune alors que cela a été décidé en d'autres lieux.

Les 1,5 million m³ ne sont pas une fatalité, puisque même le scénario D avait retenu 800.000 m³ sur Seine Aval. Donc, arrêtez de grâce ou alors vous n'avez rien compris au débat qui s'est passé auparavant. Ne dites pas que vous nous avez entendus, ne dites pas que les 1,5 million à Achères sont inéluctables.

De toute façon, croyez bien, il y a 20 ans quand on a démarré, on était dans une zone de non droit, on devait avoir une usine d'incinération, Achères 5. En 20 ans, on s'est mobilisé, on a réussi à rétablir un certain nombre de choses. Ce que nous avons su faire, nous saurons le refaire.

M. PHILIPPE MARZOLF : Tout à l'heure, il y a eu une réflexion sur ces 1,5 million qui auraient été imposés par l'État. Y a-t-il des représentants de l'État ici ?

MME STÉPHANIE BLANC, SERVICE DES NAVIGATIONS DE LA SEINE : Je voulais préciser sur les 1,5 million et surtout le rôle de la police de l'eau, elle est chargée de réglementer tout ce qui peut impacter les milieux aquatiques, que ce soit des rejets, des prélèvements ou des travaux en rivière.

Comment cela se passe-t-il ? Le maître d'ouvrage qui a un projet présente un dossier, et le service de la police de l'eau est chargé de lui fixer des objectifs et de vérifier que les milieux aquatiques sont bien protégés.

Par rapport à ce chiffre de 1,5 million ou de n'importe quelle usine, nous prenons les données du maître d'ouvrage qui nous explique les éléments. Suivant la taille de l'usine, nous pouvons définir suivant les gammes de débits qui arrivent sur la station des normes suffisantes pour respecter la qualité de la Seine.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ce n'est pas vous, service de l'État, qui avez imposé ces 1,5 million.

MME STÉPHANIE BLANC : Non.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il faut remonter encore plus haut.

MME STÉPHANIE BLANC : C'est ce qui a été dit à plusieurs reprises, ce fut lors des discussions du scénario C. Les débits qui apparaissent actuellement dans l'arrêté d'autorisation d'Achères sont des données du maître d'ouvrage fournies dans son dossier. Ensuite, à charge pour nous de fixer des normes suivant ces différentes gammes de débit pour protéger la Seine au meilleur niveau.

UN INTERVENANT : C'est personne, personne ne sait.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Je vais refaire l'histoire du scénario C, puisqu'il faut en revenir là, en repartant du début. 2,7 millions m³ pour Achères : premier arrêt à 2,1 millions m³, c'est Michel ROCARD, Premier Ministre alors qui a décidé cet arrêt suite aux pressions des associations locales et au travail des élus locaux.

Première étape, le SIAAP produit un schéma directeur avec un débit à 2,1 millions m³ comme c'était prévu suite à la position du Premier Ministre.

Ensuite, d'autres difficultés sont survenues notamment avec la création de l'installation de la clariflocculation. Après avoir dit qu'on faisait 2,1 millions m³ par jour, le SIAAP a proposé une installation de clariflocculation prévue à 45 m³/s. Les gens du cru, vous tous, ont estimé qu'on se moquait d'eux : « on nous a dit qu'on arrêta et on nous propose de nouvelles installations ».

Cela a généré quelques conflits. Là dessus, Michel BARNIER, Ministre de l'Environnement à l'époque est intervenu et a réuni tout le monde à Achères lors d'une réunion de l'Observatoire de Fromainville. Il a annoncé que l'État prendrait la maîtrise d'ouvrage d'une étude d'assainissement de l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Il a confié cette étude à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui a conduit cette étude pendant deux ans avec un comité de suivi. Au cours de cette étude ont été examinés quatre scénarios : A, B, C et D.

Effectivement, il y avait un scénario D avec Achères à 900.000 m³ par jour. Je connais cette étude car je l'ai lue, mais je n'y ai pas participé. Le CAPUI n'était pas d'accord avec les conclusions de cette étude.

Après évaluation de multicritères, de l'impact sur le milieu naturel, et des coûts, c'est le scénario C qui est ressorti comme le scénario optimum et avec une capacité d'Achères prévue à 1,5 million m³ par jour.

C'était un schéma directeur. Pour la suite des événements, il fallait réaliser des études plus détaillées. Cette étude plus détaillée concernait Achères puisque c'était le nœud du schéma d'assainissement.

Encore une fois, l'État a confié la maîtrise d'ouvrage de cette étude à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Celle-ci est partie des conclusions du scénario C, donc une capacité de 1,5 million m³ par jour.

Forcément, tout ce qui a découlé de cette étude sur le devenir d'Achères est basé sur un débit de 1,5 million m³.

Encore des précisions, puisqu'il faut être précis, ces 1,5 million m³ par jour, qui étaient dans l'étude de la refonte d'Achères conduite par le bureau d'études Bonnard et Gardel, étaient constitués de 1,210 million m³ par jour de temps sec et de 270.000 m³ par jour de capacité de secours. C'est l'étude Bonnard et Gardel sur la refonte d'Achères.

Le fruit de cette étude a ouvert deux scénarios possibles pour le devenir d'Achères : la reconstruction complète ou le réaménagement d'Achères, avec une première étape, la construction de la nitrification. Celle-ci a été le cahier des charges, qui s'est calé sur les conclusions du scénario C, sur les conclusions de l'étude Bonnard et Gardel, c'est-à-dire 1,5 million m³ par jour et 45 m³ par seconde, car c'était toute la capacité qu'on pouvait traiter sur cette usine pour tenir compte du temps de pluie.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons construit une nitrification qui découle de l'ensemble de ces études avec une capacité de traitement de 1,5 million m³ par jour et un débit de pointe admissible sur cette usine de 45 m³.

Nous disposons d'équipements nouveaux : la clarifloculation et l'unité de nitrification avec une partie de dénitrification, basées sur ces études. Le schéma directeur en 2003 a ensuite été mis en révision.

Je n'ai pas parlé au début du comité de suivi du scénario C, qui a été constitué de l'État, du Conseil Régional d'Île-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du SIAAP et de la DIREN.

M. PHILIPPE MARZOLF : On nage un peu entre tous ces chiffres par jour : 1,5 million de m³ par jour et 45 m³ par seconde. En faisant un calcul simple, sur une journée, cela fait près de 4 millions de m³. Je ne comprends plus.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : On peut continuer de préciser les choses.

M. PHILIPPE MARZOLF : Après trois mois de débat, on a encore du mal à comprendre.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Le traitement biologique de l'étude Bonnard et Gardel était conçu à 1,5 million m³ par jour, soit 17 m³ par seconde de traitement biologique. Le dimensionnement de la clarifloculation suite aux différentes discussions qui ont eu lieu lors de sa construction a été plafonné à 28 m³ par seconde. 17 + 28 = 45 m³ par seconde.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pourquoi avoir été plafonné à 28, pourquoi pas 25 m³.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Joker, c'était la position du Directeur de l'Eau à l'époque, cela s'est fait ainsi. Pour vérifier que le SIAAP respectait bien cette affaire, il était prévu un

compteur à la sortie de la clarifloculation permettant de compter le volume annuel autorisé. Je ne sais pas si le compteur a été ou non installé.

Voilà le fil de l'histoire résumé en quelques lignes.

M. PHILIPPE MARZOLF : En fin de compte, ce sont des chiffres précis par jour, par seconde mais de toute façon, ce sont toujours des moyennes annuelles. On ne peut pas savoir exactement ce qui passe ou non.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Le métier de l'épuration de l'eau consiste à manipuler une matière, dont les quantités évoluent tous les jours en fonction de la pluviométrie, de l'heure de la journée (soir, nuit, matin), il n'y a pas les mêmes quantités d'eau qui arrivent, même chose quand il pleut, car on dispose d'un système de réseau unitaire, celui-ci est fait pour collecter à la fois les eaux usées et les eaux de ruissellement. Donc, on a des variations de débits extrêmement importantes, qu'il faut traiter car cela représente des pollutions du milieu naturel qu'on ne peut plus accepter aujourd'hui.

M. CHRISTIAN DUFFY : Une petite question au service navigations de la Seine. Un arrêté est sorti pour fixer les capacités et les niveaux de traitement de la station d'épuration. Cet arrêté tient-il compte de l'ensemble de ce qui nous intéresse, de la DERU et de la DCE ?

MME STÉPHANIE BLANC : Non pas totalement. L'arrêté actuellement tient compte de la DERU sur le paramètre phosphore. Il est demandé au SIAAP d'atteindre les niveaux DERU en phosphore pour la fin de cette année.

Pour la première phase qui sera DERU, un autre arrêté sera pris pour les normes DERU. Plus tard, pour la refonte, il y aura un autre arrêté avec les niveaux de rejet signalés tout à l'heure par Jean-Pierre TABUCCHI, à savoir les niveaux plus sévères que ceux présentés par Monsieur sur ses diapositives.

Donc, il y aura une évolution des arrêtés.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Juste un complément car j'ai fait un oubli. Le détarage d'Achères prévoyait des étapes intermédiaires. C'est ce qui a été repris dans les arrêtés. On est descendu de 2,1 millions m³ par jour à 1,7. Là, on a un rejet à 1,7 million m³ par jour. Ensuite, il descendra à 1,5 million m³ pour le niveau de performances optimales, sachant qu'on doit respecter la DERU à 2,3 millions m³ par jour.

M. CHRISTIAN DUFFY : Y a-t-il une incapacité technique à ce que cela descende en deçà de 1,5 million, à part un arbitrage économique fait pour les quatre scénarios ? Je vous parle techniquement. Là, j'entends des industriels nous dire qu'on peut tout faire.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Techniquement, on peut tout faire ; c'est évident. Après, c'est l'économie qui compte, car il faut tout de même compter les sous !

M. JACQUES SIMERAY, CAPUI CONFLANS : Effectivement, on a parlé du scénario C, mais il faudrait poursuivre sur la révision du scénario C. Il y avait plusieurs orientations, une avec le remplacement des usines de Marivel et d'Enghien. Ce scénario n'a pas été retenu et ces usines sont abandonnées. Il faudrait poursuivre sur le scénario C révisé.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : La révision du scénario C a étudié trois orientations.

1. Rechercher des installations de substitution aux usines de Marivel et d'Enghien qui n'ont pas été construites par défaut de maître d'ouvrage. Différents sites ont été étudiés notamment l'utilisation des sites de Clichy et de la Briche. C'est très facile d'y construire des usines, car l'eau arrive sous les pieds, puisqu'il y a des émissaires à cet endroit.
2. Traiter les eaux pluviales à chacun des points de rejet des gros rejets d'eau pluviale de l'agglomération parisienne. Si l'on connaît un peu l'assainissement du sud parisien, un gros émissaire « le french Choisy » comprenait une usine de traitement des eaux pluviales à cet endroit. Il y en avait à Bezons. La région Île-de-France était parsemée d'usines de traitement des eaux pluviales avec des petites capacités de stockage.
3. Utiliser au mieux des infrastructures existantes sur la partie Seine aval, c'est-à-dire la combinaison des sites de Clichy, de Colombes, de Seine Aval bien entendu puisque c'est le cœur du système et des Grésillons.

Ces trois orientations ont été évaluées d'un point de vue technique, financier et environnemental. C'est l'orientation N°3 qui est ressortie comme étant la plus performante.

Le comité de pilotage a estimé qu'il était intéressant de reprendre certains éléments sur le sud de la zone de collecte du SIAAP dans l'orientation 3. On avait fait une orientation 3 bis qui marie l'utilisation du site Seine Aval, Clichy, La Briche, Colombes et Grésillons. On a ajouté au scénario 3 les conclusions intéressantes sur la partie sud (secteur de Valenton).

Nous l'avons comparé avec la déconcentration complète. Encore une fois, c'est l'utilisation du site Seine Aval qui est ressortie comme étant l'option la plus performante du point de vue à la fois environnemental, technique et financière.

Le comité d'étude qui a suivi l'actualisation du scénario C était constitué de la DIREN, du Conseil Régional Île-de-France, du Service de la Navigation de la Seine, du SIAAP, des conseils généraux de la petite couronne. Ont été invités à participer au comité de suivi l'ensemble des syndicats clients du SIAAP. Ceux-ci nous ont fait savoir qu'ils préféraient être tenus informés du déroulement de l'étude. Ils ont eu tous les comptes-rendus et rapports d'études.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci Monsieur TABUCHI pour cette explication. Y a-t-il encore une autre question ?

M. CLAUDE ZUCCHI, HERBLAYSIE : J'écoute le débat et j'étais déjà là lors de la dernière réunion qui a eu lieu en ces mêmes lieux. Je n'ai pas compris ce qui s'est passé entre le débat de la dernière fois et aujourd'hui. Pour moi, il n'y a aucun changement, nous sommes toujours dans le même flou artistique.

On explique énormément de choses, très techniques, que je ne comprends pas. Désolé, je ne dois pas être assez intelligent. Je vois marquer sur le tableau « réunion de synthèse », excusez-moi je n'ai pas de vu de synthèse.

M. PHILIPPE MARZOLF : Synthèse des projets.

M. CLAUDE ZUCCHI : De quels projets ?

M. PHILIPPE MARZOLF : En octobre, et nous sommes venus une première fois à Herblay, il y a eu une audition publique. Le public s'est exprimé sur ses besoins, ses attentes : problèmes de capacités, de nuisances. Ensuite, en novembre, nous avons organisé des réunions thématiques et avons fait venir des experts pour trouver des solutions. Maintenant, nous faisons une réunion de synthèse par rapport à tout ce que nous avons déjà entendu sur les projets : concrètement sur le terrain cela va-t-il modifier les choses ?

Depuis le début, on tourne autour des capacités, des volumes. Nous n'en sortons pas dans ce débat.

M. CLAUDE ZUCCHI : On vient de nous expliquer que les capacités et les volumes ont été décidés il y a bien longtemps, et ce n'est plus l'objet du débat aujourd'hui.

M. PHILIPPE MARZOLF : Cela n'a pas convaincu le public, et il repose des questions.

M. CLAUDE ZUCCHI : Pourquoi le débat ? Débattre de quoi ? Les décisions sont prises.

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur les capacités en tout cas, il semble qu'elles aient été prises, mais comme à un moment Michel ROCARD a fait changer les choses, il y aura peut-être aussi un changement à un moment donné.

M. CLAUDE ZUCCHI : Quel choix nous proposez-vous aujourd'hui, à part entériner ce que vous avez déjà décidé ? Je ne parle pas du débat mais du SIAAP. Quel est le choix, de quoi discute-t-on ? Le projet est déjà ficelé. Excusez-moi, je n'ai pas compris le débat.

M. DANIEL DUMINY : Je suis content de votre question, car je crois qu'elle est centrale. On pourrait rester ici des années pour faire le débat sur les volumes, et on n'avancera pas.

De quoi discute-t-on dans le cadre de la refonte d'Achères ? Nous n'avons pas forcément souhaité discuter à n'en plus finir des 1,5 million m³, sachant que le plus important est la charge qui passe dans les tuyaux et pas forcément le débit, comme on l'a dit, compte tenu de la baisse de la consommation d'eau des Franciliens.

Si l'on regarde cette problématique, je vous conseillerai de regarder la dernière étude de l'INSEE sur l'évolution de la population en île-de-France. Elle estime 1 million d'habitants en plus en 2030 en Île-de-France dans le cadre du SDRIF et de la concentration urbaine.

Ce sont des perspectives en termes d'assainissement par rapport à vous, à nous, à l'Île-de-France et la Seine.

J'attendais du débat, et aujourd'hui vous avez sur le site une usine Seine aval qui a un périmètre de 900 ha, qui ne traite pas forcément bien les eaux, qui génère des nuisances (dont on a parlé).

Le programme du SIAAP consiste à être conforme aux directives européennes (et c'est la moindre des choses) et à éradiquer les nuisances. Mais, aussi nous voulons répondre à un certain nombre de vos attentes. C'est pourquoi le SIAAP se propose de réduire le périmètre de l'usine à quelques 200 ha.

En se proposant de planter 100.000 arbres, de créer un espace vert de 400 ha, de rendre à la ville de Paris 300 ha pour des développements que les élus locaux pourront voir directement avec la ville de Paris.

Ce sont des objectifs que le SIAAP s'est assigné, que j'aimerais à un moment donné pouvoir discuter, débattre à vous. Comme le disait Michel GOUSAILLES tout à l'heure, nous sommes tout à fait en capacité de construire une usine complètement biologique sur 600 ha avec des bassins à ciel ouvert.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est une ouverture ; c'est ce que l'on appelle à la CNDP des solutions alternatives.

M. DANIEL DUMINY : Mais toujours pour 1,5 million de m³.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est la première fois que vous nous le dites. Sur les 900 ha, on peut traiter 1,5 million de m³ en biologique.

M. CLAUDE ZUCCHI : Au même coût ?

M. DANIEL DUMINY : Ce n'est pas la première fois, mais la deuxième, Michel GOUSAILLES l'a dit précédemment.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pas sur les 900 ha

M. DANIEL DUMINY : Il a dit 4 à 5 fois plus que la superficie actuelle, elle fait environ 200 ha, avec les économies d'échelle qui vont bien, on en est là.

Autre question : la circulation autour de l'usine. J'ai entendu les habitants de Maisons-Laffitte souhaiter que la porte de Fromainville soit toujours fermée. La route principale est une route privée à usage public. A la limite, le SIAAP serait en droit de fermer cette route.

Doit-on fermer la route demain ? Doit-on faire en sorte que la porte de Fromainville soit toujours fermée ? C'est une demande très forte des habitants de ce quartier pour protéger le quartier. Oui ou non ?

Autre question : peut-on et comment développer le port fluvial ? Cela pose-t-il un problème pour vous ? J'ai cru comprendre que pour certains, cela posait un problème. J'ai entendu aussi un élu de Saint-germain ne pas vouloir de camion.

Doit-on faire en sorte de supprimer la ligne haute tension, qui nuit au paysage ? Si oui, comment ?

Quand le SIAAP va ou peut créer 400 ha d'espaces, et il a créé le parc Albert Marquet, que tout le monde s'accorde à reconnaître comme un super parc. Il se propose de multiplier ce parc par 4 ou 5, et de le rendre à la population. Dans notre projet initial, ce parc, que l'on va créer autour de l'usine, était fermé. C'est la zone de transition dans le document.

Nous avons considéré pour qu'il y ait appropriation collective de ce bien public qu'il fallait ouvrir ce parc. Vous êtes d'accord ou pas, mais la question que je pose derrière, si on l'ouvre, qui le gère, qui l'entretient, qui le finance ? Bien évidemment, le SIAAP aura sa part.

Autre question : digestion des boues, développement durable, production du biogaz, réduction des volumes de boues. Qui dit biogaz dit Seveso. Seveso, cela signifie quelque chose pour la population, pour vous en termes de risques, Seveso seuil bas, Seveso seuil haut, périmètre d'explosion, périmètre de sécurité.

Nous disons qu'il faut du biogaz et nous serons classés Seveso, peut-être seuil haut, mais nous faisons en sorte qu'en cas d'explosion aucune habitation dans les périmètres réglementaires ne soient touchée.

Voilà toutes les questions qui sont en débat pour moi aujourd'hui.

Faut-il créer une nouvelle voie le long de la forêt de Saint-germain ? Peut-on véritablement avec ce projet d'un milliard d'euros requalifier cette plaine ?

Peut-on en fait faire une usine qui traite de l'eau pour le bien commun et qui permet aussi d'intégrer cette usine dans l'espace et redonner cet espace à la population ?

C'est le fondement de la volonté du SIAAP et de ce qu'a demandé le Président OUZOULIAS, et c'est ce dont j'aimerais discuter aussi.

M. PHILIPPE MARZOLF : Avez-vous des réactions ?

M. CLAUDE ZUCCHI : Je me rends compte maintenant lors de la dernière réunion et une grande partie de celle-ci que nous sommes totalement passés à côté de toutes ces questions. C'est malheureux.

M. DANIEL DUMINY : Je suis d'accord.

M. PHILIPPE MARZOLF : Juste une petite mise au point, mais le SIAAP n'a pas compris ce qu'était un débat public. Excusez-moi, Monsieur DUMINY. Un débat public et c'est la loi qui le dit, c'est sur l'opportunité du projet : faut-il le faire ? A quelle dimension ? Est-il nécessaire ou pas ? Sur ces objectifs ? Et après, sur ces principales caractéristiques ? Là, on vous explique que le SIAAP veut discuter sur les principales caractéristiques qui sont autour du process. Ce n'est pas le principe du débat public, mais c'est une concertation recommandée.

Je le reconnais et je l'ai déjà dit à une réunion d'acteur, la CNDP a pu mal anticiper le projet comme il était complètement ficelé ou de grandes choses décidées, ou en tout cas sur ses grands principes. C'est pourquoi cela tourne peut-être un peu en rond. La semaine prochaine à Conflans, si tout le monde le veut, nous parlerons des routes, des arbres. C'est au SIAAP de poser ces questions pour que les gens répondent directement s'ils peuvent le faire.

Par contre, il semble à chaque fois dans les réunions, ces questions de fond, d'opportunité ressortent le plus souvent.

Voilà pourquoi peut-être vous ne comprenez pas, et que le débat a l'air de tourner en rond.

M. CLAUDE ZUCCHI : Votre intervention me trouble encore plus. A aucun moment, on ne sait de quoi on parle, est-ce du fond ou de la forme ? C'est le fond du problème de ce débat. Vous parlez du fond et la SIAAP de la forme, on n'y arrivera jamais.

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous ouvrons l'espace, ensuite les gens posent des questions. C'est à eux de poser des questions sur quoi ils veulent débattre. Ces questions de route, etc. sont-elles importantes ou pas pour eux ?

UN INTERVENANT : Je vais revenir sur un problème de fond et de forme toute simple. On a évoqué un avenir absolument merveilleux, que je partage tout à fait, une usine écologique et sans nuisances.

Nous avons eu un débat absolument existentiel sur le fait de traiter 1, 2, 3 ou 4 millions de mètres cubes d'eau. Je suis incapable de savoir si c'est possible ou pas, je fais confiance aux ingénieurs.

Un problème très concret a été soulevé par le maire de la Frette, ce n'est pas pour dans 10 ou 15 ans, mais pour demain matin. Mon échelle de valeur n'est pas au million de mètres cubes d'eau, mais quand j'ouvre ma fenêtre le matin, je me demande si ça pue un peu, beaucoup, énormément. J'avoue que depuis septembre je trouve cela insupportable.

Au départ, je pensais que c'était assez subjectif. En parlant autour de moi et en rencontrant des gens, je me rends compte que c'est quelque chose de totalement objectif, je ne sais pas si on le mesure.

J'habite à un endroit où il y a quelques années je voyais venir une sorte de camion renifleur qui sentait les bonnes ou les mauvaises odeurs. Depuis, je ne vois plus rien, je ne sais pas ce qu'est devenu ce camion. Peut-être que les résultats étaient trop bons ou trop mauvais, je ne sais pas.

Mon problème se concentre sur demain matin, quand j'ouvre mes volets. Vous avez parlé pour l'avenir d'obligation de résultats. Je suis d'accord avec vous, on va vers un monde d'obligation de résultats, et je ne vous demanderai pas un résultat pour demain. Je vous parle simplement pour demain d'obligations de moyens.

Monsieur le Maire de la Frette a évoqué les problèmes ces dernières semaines, et vous êtes manifestement quelqu'un de très brillant, mais j'ai senti sur vos explications une confusion, les machines ne marchent pas, l'eau est trop chaude, les bactéries sont de retour, peut-être y a-t-il même eu un conflit social dans l'usine, je ne sais pas.

Vous êtes un acteur important de l'environnement et de mon environnement. Quelles sont officiellement les moyens que vous mettez en œuvre ces jours-ci par rapport à cette situation ?

Avez-vous un planning bien défini de retour à ce qui est la normale ou ce qui est acceptable ?

Une remarque : je n'ose imaginer un scénario où on laisserait l'usine de plus en plus tomber en panne pour justifier l'accélération d'un chantier. Chantier que je souhaite, car il nous permettra d'avoir une usine absolument fabuleuse.

Sur les deux premiers points, avez-vous des réponses précises pour demain matin ?

M. DANIEL DUMINY : Tout à l'heure, Michel GOUSAILLES a essayé de répondre à cette question, peut-être pas de manière assez précise, il a évoqué dans le temps un certain nombre de mesures à partir de maintenant jusqu'en 2013/2014 et 2015/2017. Je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre, et le directeur du site peut prendre la parole avec tous les agents de Seine Aval pour revenir à une situation normale.

Ce n'est pas demain, mais depuis le début, depuis le mois de septembre, nous essayons d'éradiquer ces odeurs. Nous avons augmenté le débit sur Colombes et sur Valenton, nous sommes au débit maximal sur Grésillons pour décharger aujourd'hui Seine aval. L'interconnexion des réseaux sert à régler les problèmes. L'objectif, c'est très rapidement de revenir à la situation fin 2003, car on ne pourra pas descendre en dessous. Et ce dans les semaines à venir, le plus rapidement possible.

J'ai confiance dans les équipes qui travaillent nuit et jour sur cette question. Je sais que c'est insupportable, et vous avez raison. Je ne fais pas de la démagie, avec M. CHILES nous en sommes tout à fait conscients.

Les problèmes sont importants, et croyez qu'on ne laisse pas vieillir cette usine pour avoir le plaisir de faire les travaux plus rapidement. Ce n'est pas du tout ainsi que nous fonctionnons, car les hommes et les femmes qui travaillent au sein du service public d'assainissement, les fonctionnaires que vous avez en face de vous souffrent aussi de ne pas pouvoir éradiquer toutes ces nuisances.

Ils savent très bien qu'en se retrouvant ici, les Maires et vous allez le dire. Nous n'aurons pas vraiment de réponse et la raillerie commencera, cela ne nous fait pas plaisir. Nous ne sommes pas toujours au top avec notre outil industriel, mais je peux vous assurer que nous ferons le maximum. Je suis prêt à revenir vous voir quand vous voulez.

Si vous voulez, nous pouvons faire un nouveau point dans un mois, avec les habitants d'Herblay, Monsieur le Maire, après les fêtes. Pour les fêtes, j'espère bien que le niveau d'odeurs sera beaucoup plus bas. En tout cas, nous ferons tout pour cela, véritablement, croyez-le.

Vous pouvez estimer que je vous dis cela, que je vais rentrer chez moi, n'habitant pas à côté, que je m'en moque.

En termes de propositions, et c'est pourquoi le débat est important, nous souhaitons créer une Maison d'associations à l'intérieur du site, pour que vous soyez à l'intérieur du site. C'est beaucoup plus facile de savoir ce qui se passe quand vous êtes dans la Maison.

Pour nous, c'est une grande confiance en l'avenir. Vous serez les aiguillons de toute l'évolution de ce site. Un site industriel, un site de service public se doit d'être ouvert. Le site Seine Aval n'a pas été assez ouvert dans l'histoire. S'il a fallu un premier Ministre pour intervenir sur le schéma directeur d'assainissement d'Île-de-France, s'il a fallu un Ministre de l'Environnement, c'est bien qu'il y a eu des problèmes dans l'histoire, pas directement liés au SIAAP.

Le SIAAP faisait partie de cette difficulté de gérer l'Île-de-France, mais on a connu cela sur d'autres aspects de l'Île-de-France, sur le STIF, aujourd'hui sur la station d'Airparif. Il y a une spécificité de l'Île-de-France, cela n'excuse rien et n'explique rien.

Ma volonté et celle du Conseil d'Administration, du Président, consiste véritablement à mettre les moyens financiers pour régler. Effectivement, si vous me dites que cela existe à Hong-Kong. Nous essaierons de dépenser le mieux possible le milliard d'euros, en fonction de vos attentes et dans un temps le plus court possible, pour que vous soyez débarrassés définitivement des odeurs.

M. CLAUDE ZUCCHI : Tout à fait d'accord pour une Maison des associations in situ, mais pour nous qui sommes de l'autre côté du fleuve, comment faisons-nous pour le traverser ? Y a-t-il un risque si nous faisons comme mes parents qui ont appris à nager dans la Seine ? C'est une attente que j'exprime : apprendre à nager à mes enfants ou à mes petits-enfants dans la Seine. Est-ce possible ?

M. PHILIPPE MARZOLF : Il est interdit de se baigner.

UNE INTERVENANTE, HERBLAYSIENNE : J'habite à Herblay et depuis quelque temps j'envoie des mails pour me plaindre des odeurs. A chaque fois, on me répond le lendemain, selon toujours le même courrier, en me remerciant. Il ne faut pas se moquer des gens ! Après, vous voulez faire une Maison des Associations.

M. DANIEL DUMINY : Madame, ce n'est pas pour se moquer de vous.

LA MÊME INTERVENANTE : Je vais vous lire le dernier : « une nouvelle fois, nous sommes obligés de supporter vos odeurs nauséabondes, et bien sûr dans la nuit tombée, une fois que tout le monde est rentré et enfermé chez eux. Comme je vous l'ai déjà dit, ces odeurs rentrent dans les maisons et nous incommodent ».

Comme je l'ai fait remarquer, vous répondez bien à mes mails, mais trouvez autre chose que votre lettre-type.

M. DANIEL DUMINY : Pourquoi une lettre-type ? Vous avez reconnu que la réponse arrivait le lendemain. Cela fait partie des règles qui nous sont imposées dans le cadre de l'observatoire de l'environnement de Fromainville. Cela fait partie de toutes les réclamations, pétitions que nous recevons, et c'est normal pour un service public, nous prenons acte du fait que nous avons reçu votre demande.

Le courrier n'a d'autre signification que cela. Vous nous avez écrit que cela sentait mauvais. Nous prenons acte du fait que vous avez écrit, nous enregistrons votre plainte, elle fait partie des statistiques qui sont portées au Préfet dans le cadre du comité de l'environnement de Fromainville. Elles ne servent pas rien, car l'évolution des plaintes est l'un des indicateurs de l'évolution des nuisances.

A partir de là, le service de l'environnement effectue un travail en relation avec la Direction du site pour savoir pourquoi cela sent mauvais. En l'occurrence, vous n'êtes pas la seule à vous plaindre, donc nous savons déjà que cela sent mauvais.

Il y a des cas où vous êtes des sentinelles. La plainte alerte l'exploitant sur des problèmes qui peuvent survenir. Je conçois qu'en recevant ce courrier, ce n'est pas forcément facile. En tout cas, concevez aussi que pour nous il est important de vous répondre directement que nous avons pris en compte votre demande. Si vous envoyez plusieurs plaintes d'affilée, vous recevez plusieurs courriers d'affilée de prise en compte. C'est normal dans le cadre de notre processus qualité, mais derrière il y a tout un travail de traitement, d'analyse et d'information du préfet.

M. PHILIPPE MARZOLF : Après plusieurs courriers de Madame, quelques mois après quand vous avez trouvé la solution et la source, lui écrivez-vous pour lui en expliquer les raisons ?

M. DANIEL DUMINY : Oui, généralement, quelques semaines ou mois après selon les problèmes, un courrier synthétique explique l'origine des problèmes dans le cadre de la

transparence que nous souhaitons et les mesures mises en œuvre. C'est ce qui existe aujourd'hui.

Dans les deux ans, j'ai demandé à mes services qu'il y ait un contact physique avec chaque plainte que nous recevons, soit téléphonique, soit directement en sonnant à votre porte pour vous voir et vous écouter sur la plainte que vous venez de nous transmettre.

LA MÊME INTERVENANTE : J'habite depuis 13 ans à Herblay et depuis 13 ans le problème est là.

M. DANIEL DUMINY : Le problème des odeurs.

LA MÊME INTERVENANTE : Si depuis 13 ans, je vous avais envoyé un mail à chaque fois que cela sentait mauvais, j'aurais toujours eu la même lettre.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous n'avez jamais reçu d'autres lettres expliquant les raisons.

LA MÊME INTERVENANTE : De plus, j'ai précisé que j'étais asthmatique, que j'adressais une copie aux services de santé, mais cela n'a pas touché ces messieurs.

M. DIDIER DUMONT, REPRÉSENTANT CGT DU SEINE AVAL, ÉLU AU CHS DU SIAAP : Ce n'est pas une question mais une réponse que je tiens à apporter au monsieur. Il n'y a pas eu de conflit avec les personnels sur le site Seine aval depuis plusieurs années, qui ont pu causer quelques nuisances pour les riverains.

Par contre, effectivement, il y a eu des grèves, et la plus grande partie des agents était gréviste. Nous n'avons jamais empêché les non-grévistes de travailler. En revanche, nous avons eu énormément de grèves où le SIAAP ne donnait aucun ordre aux non-grévistes, ce qui fait qu'ils ne pouvaient pas travailler.

Voilà exactement ce qui s'est passé dans les conflits menés depuis plusieurs années au SIAAP. Il n'y a jamais eu de la part des organisations syndicales volonté d'apporter une nuisance aux riverains.

M. PHILIPPE MARZOLF : Très bien, Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Les prochains rendez-vous sont mardi prochain sur le réaménagement de la plaine d'Achères avec les questions de déplacements, et ensuite le 13 décembre : quel impact financier et gouvernance.

Pour la réunion de clôture du 19 décembre, si vous voulez nous faire part des enseignements que vous tirez du débat, par courrier nous en ferons une synthèse qui sera présentée lors de cette réunion, où vous pourrez aussi intervenir comme dans toutes les réunions publiques organisées par la Commission.

Merci de votre attention et bonne fin de soirée.

(FIN DE LA RÉUNION : 23 H 15)